

De la maison d'école aux 16 écoles publiques
de la Ville d'Allem
ou 165 ans d'histoire de l'enseignement
1817 - 1981



par
Jacquy Delaporte
Secrétaire Général Adjoint
de la Mairie d'Allem

30 Janvier 1981

1830 : Louis Philippe est roi des Français.

Il apparaît que la commune d'HEM n'ait pas attendu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 1830, arrêté qu'elle n'a d'ailleurs pas reçu en temps voulu pour trouver un moyen de propager l'instruction.

A cette date, le Maire était Monsieur Jean-Baptiste BRAQUAVAL. Il existe depuis longtemps un instituteur, Monsieur DELEDIQUE Louis, qui instruit gratuitement les indigents à charge du Bureau de Bienfaisance et reçoit une indemnité de logement de 100 Frs annuellement. La rétribution à payer par les parents non indigents est fixée à 12 Frs par année. Il faut noter que le desservant (curé) de l'Eglise Saint Corneille touche un traitement annuel de 250 Frs versé par la commune.

Le 2 juin, Monsieur DELEDIQUE décède. Il faudra attendre le mois de janvier 1833, pour que l'école reprenne. Son fils, Pierre, né le 17 mai 1812, ayant obtenu le brevet de capacité d'instituteur de 3e degré, le 5 janvier 1833, auprès de l'école de l'Académie de LILLE. Là aussi, la commune a pris de l'avance puisque la « Maison d'Ecole » et le logement de l'instituteur sont propriétés communales.

En effet, c'est la première loi-cadre de l'école primaire, la loi GUIZOT du **28 juin 1833**, qui fixe les grands principes devant régir l'activité enseignante. Citons notamment la nécessité faite aux Communes de mettre à la disposition des instituteurs un bâtiment à usage scolaire, un logement et leur assurer un traitement annuel de 200 Frs minimum, venant s'ajouter à la rétribution versée par les parents non indigents.

Compte tenu de cette loi, le 10 août 1833, à 4 heures de l'après midi, le Conseil Municipal est d'avis que les 100 Frs manquants pour atteindre le minimum représente le "revenu présumé du superflu du local et du jardin mis à la disposition du maître" et qu'aucun supplément ne sera inscrit au budget. Au cours de cette même séance, la rétribution mensuelle pour chaque élève est fixée à 75 centimes et le nombre des élèves gratuits limité à vingt pour éviter les abus.

Le 9 août 1834, cette rétribution est reconnue insuffisante en raison des soins de l'instituteur primaire envers ses élèves. Une proportion graduelle au degré d'instruction que l'élève est susceptible de recevoir est fixée ainsi qu'il suit :

- 75 centimes par mois pour les commençants,
- 1 franc par mois pour ceux qui commencent à écrire et chiffrer,
- 1 franc 25 centimes pour ceux qui reçoivent toute l'instruction qui est prescrite d'être enseignée par les instituteurs primaires élémentaires.

Un comité local existe. Le Maire et le Curé en sont membres de droit. Les fonctionnaires concordaires, baptisés pour la circonstance « surveillants spéciaux » en 1816, existaient bien dans notre commune comme le prouve la délibération du 13 mars 1817, c'est l'ère des notables locaux.

Le Comité se voit attribuer une somme de 10 Frs pour frais d'achat de registres, papiers, plumes et d'encre pour l'année 1834.

La juxtaposition de l'habitat privé et de la salle de classe rend difficile la dissociation de la vie familiale et professionnelle, mais notre instituteur est privilégié par rapport à bon nombre de ses collègues ruraux qui, bien souvent, louent le local.

A Etrun, la maison d'école est louée 40 Frs à un jardinier. Plus encore, son habitation n'est pas toujours distincte de la classe.

Il peut ainsi vaquer aux occupations du ménage, soigner sa femme et ses enfants s'ils sont malades, faire sa cuisine tout en enseignant. De toute façon, la classe n'a pas été conçue pour usage scolaire. Elle est sombre, humide, mal aérée et mal chauffée. Le sol est en terre, battue, un véritable bournier par temps de pluie. Les enfants sont sales et couverts de vermine qu'on ne cherche même pas à chasser, car les poux "suent le mauvais sang". Surtout, la salle est trop petite, il arrive qu'une salle de 30 m² reçoive 160 élèves.

Monsieur DELEDIQUE, dès son installation, opte pour l'enseignement mutuel qui se caractérise par 3 groupements d'élèves des 2 sexes.

Ces sections réunissent une quinzaine d'enfants seulement, mais de niveau homogène, le même enfant pouvant être affecté à des groupes différents pour la lecture, l'écriture ou le calcul, suivant sa force dans chacune de ces matières. Cette division des élèves permet de confier dans chaque groupe l'enseignement à un seul élève, ou moniteur, d'où le nom de cette méthode. Les moniteurs viennent à l'école avant les autres élèves pour recevoir une leçon spéciale du maître.

Le 7 mai 1837, la « Maison Ecole », est bien vétuste puisque le Conseil Municipal vote une imposition extraordinaire de 4.300 Frs pour sa reconstruction, compte tenu que la Commune a épuisé toutes ses ressources ordinaires et qu'elle supporte déjà des charges extraordinaires dont 2.000 Frs de participation à la construction du chemin de grande communication de ROUBAIX à ST AMAND et 2.000 Frs pour la construction du pavé de LANNOY à la frontière vers TOURNAI (par TOUFFLERS).

La somme étant insuffisante, le Conseil réclame, pour le reste, une subvention du Département de l'Etat.

Cette imposition sera établie additionnellement au Principal des contributions foncières, personnelles et mobilières de 1838, 1839, 1840 et 1841, soit 1.075 Frs pour chaque annuité.

Les plus imposés sont Messieurs Joseph LEFEBVRE, Henri MAS, Antoine BEGHIN, Aimable MULLIEZ, Louis FRANCHOMME et P.J. DROULEZ qui sont introduits dans la salle pour voter cette imposition extraordinaire.

En 1838, nous relevons Madame DE GRANDSIRE Léonie, institutrice primaire élémentaire particulière, qui donne l'instruction gratuite à quatre élèves indigents. Cette institutrice ne recevant aucun traitement ou indemnité et les ressources de la Commune ne permettant pas d'y faire face, le Conseil demande le 16 juin 1839, une subvention départementale de 50 Frs en faveur de l'intéressée.

En 1841, l'école communale est construite. La salle de l'école comprend une seule pièce "pour recevoir les élèves des deux sexes, qui se trouvent séparés par une cloison au milieu de laquelle se trouve le ponton du maître, où il sera établi une tribune sur la même ligne d'où il pourra surveiller les deux sexes et une porte d'entrée existe dans le corridor pour que chaque sexe puisse se rendre dans la portion de la salle qui lui est spécialement destinée. Les heures d'entrée où de sorties sont différentes d'une demi heure suivant les garçons et les filles. Les précautions étaient nécessaires pour parer à l'inconvénient de la réunion des élèves des deux sexes. Les latrines se trouvent sur les mêmes points, deux cabinets sont séparés et ont chacun leur porte, une pour les garçons et une pour les filles, le règlement ne permettant pas la sortie des deux élèves à la fois. La commune fait compléter le mobilier en bancs, tables, ponton neuf et tribune du maître. Quant aux tableaux de calcul, ils sont au complet et appartiennent à l'instituteur.

Le conseil fixe le nombre des élèves indigents à 45 dont 28 garçons et 17 filles. Ajoutons y le nombre d'élèves payants : on se fait aisément une idée du nombre d'enfants entassés dans cette classe avec deux cabinets pour tout le monde. Mais nos petits hémois n'ont pas à se plaindre car dans bien des écoles, il n'y a pas de lieu d'aisance et les cours sentent mauvais l'urine, surtout l'été.

Le 13 février 1847, le Conseil sur proposition du Maire "considérant que l'instruction propagée par le mode de l'instruction primaire, mais à la charge des Communes, devient presque sans objet, s'il n'est pas mis à la portée de la jeune population des moyens pour profiter et étendre les connaissances qu'elle a pu se procurer dans les écoles, que la création d'une bibliothèque communale pour les livres être prêtés en lecture est un moyen plus efficace pour remplir la lacune où les jeunes gens au sortir de l'école sont abandonnés à eux-mêmes jusqu'à l'âge adulte, temps si précieux pour enrichir son esprit des connaissances qu'elle aura le plus souvent besoin à toutes les époques de la vie" vote un crédit de 50 Frs pour l'achat de livres qui formeront le fond d'une bibliothèque. Un règlement sera rédigé ultérieurement et la légère rétribution à payer par les lecteurs servira à l'achat d'ouvrages pour enrichir la bibliothèque s'appuyant sur l'ordonnance royale du 16 juillet 1833.

Au cours du même mois, le Comité Local émet le vœu que l'instruction des filles soit confiée à des sœurs de la Providence de préférence, à une institutrice laïque "sur les motifs que ces sœurs présentent une supériorité de moyens qui consiste dans le dévouement à consacrer leurs soins assidus à l'éducation morale et religieuse qui est le fondement le plus solide d'une bonne instruction". Le Sieur Louis BOUSSEMART consent à louer une maison située face à l'église (l'actuelle boulangerie place de la République) avec chambres à l'étage pour loger les sœurs et une pièce au rez de chaussée assez vaste pour recevoir les élèves, pour un loyer annuel de 240 Frs. Vu le grand nombre de demandes, la mère de Portieux n'a pu nous fournir des religieuses. Le maire s'est alors adressé à la Maison mère d'Avesnes avec l'appui de l'archevêque de Cambrai.

Le rapport d'une religieuse descendue sur place pour visiter les locaux n'étant point favorable, la Révérente Mère est venue elle-même mais a aussi trouvé la maison insuffisante pour loger deux religieuses, une salle de classe et un dortoir pour les pensionnaires. L'adjonction d'une partie du bâtiment à la maison Boussebart paraît excessivement onéreuse.

Monsieur le Maire propose alors l'achat d'un terrain de 8 ares pour 11.000 Frs et la construction d'une maison d'école pour 9.000 Frs subventionnable au 1/3 par l'État auquel s'ajoutera un don volontaire d'une personne bien intentionnée.

La Commune aura aussi la charge du mobilier scolaire et du trousseau de religieuse. Certains conseillers sont contre et déclarent que la Commune "doit se contenter d'une institutrice laïque qui nécessiterait moins de prix et que dans une commune voisine, les gens ne sont point satisfaits des religieuses". D'autres pensent qu'il faut profiter de la générosité de l'État et que plus tard il n'y aura plus de subvention. La discussion devient difficile et la mise aux voix est nécessaire.

Sur 16 membres du Conseil présents :

- 11 sont pour une institution laïque
- 5 sont pour l'adoption des religieuses.

L'école des filles s'implante donc dans la maison Boussebart.

Après la chute de la monarchie de Juillet, un Gouvernement provisoire est mis en place dont Lamartine est ministre des affaires étrangères et Carnot ministre de l'instruction publique.

En 1848, la royauté est tombée, la République est créée avec sa devise: LIBERTE, EGALITE, FRATERNITÉ. Le 12 août, le citoyen (on ne dit plus monsieur) BRAQUAVAL est élu Maire et le Citoyen LECLERCQ (brasseur) adjoint.

La loi FALLOUX du 15 mars 1850, entre autre, porte le revenu minimum de l'instituteur de 200 à 600 Frs. Monsieur DELEDIQUE perçoit une indemnité de la Commune de 200 Frs et la participation des familles est de 385 Frs. Il lui est donc attribué un supplément de 15 Frs.

L'école des filles est remise en cause le 11 février 1850. Le Maire rend compte que l'institutrice laïque n'a eu aucune bonne note des inspecteurs qui ont visité son école et que la Commune doit s'attacher à confier l'instruction des filles à des religieuses. Cette fois, à l'unanimité, un crédit de 6.000 Frs est voté pour construire une école ou à défaut acheter une maison.

Le 5 février 1852, estimant que l'ajournement de pourvoir la Commune du service de l'instruction ne peut plus se prolonger davantage sans porter atteinte à l'instruction des filles, le Conseil décide d'acquérir une parcelle de terre de 8 ares 86 ca au Sieur Pierre Antoine DHONDT pour le prix de 1.800 Frs, afin d'y construire une maison d'école de filles. L'architecte LEROY présente un devis de 8.000 Frs. A cette somme doit s'ajouter 1.000 Frs, pour le trousseau des religieuses et le mobilier, soit avec le terrain un total de 12.000 Frs dont 4.000 Frs de subventions de l'État et du Département.

Le 11 octobre 1852, le Conseil Municipal d'HEM émet le vœu unanime que le Prince Louis Napoléon soit nommé Empereur des Français (le terme citoyen est abandonné).

Le 11 avril 1853, Monsieur Henri LEURIDAN est installé Maire et Monsieur Louis FRANCHOMME Adjoint (nommé par arrêté préfectoral).

En 1853, la Commune n'a toujours pas reçu ses subventions, les autorités prétextant que la maison d'école et les classes sont trop petites. Les deux institutrices trouvent que les conditions sont très convenables et très satisfaisantes, les classes pouvant contenir 170 élèves, nombre inférieur de 20 seulement au nombre de filles de la Commune en âge de recevoir l'instruction et que l'effectif n'a jamais dépassé 80.

Il a fallu l'arrivée au cours du dernier trimestre de la Dame Amenaïde (Damerisse Dedon), religieuse de la Congrégation des Dames de la Sainte Union de DOUAI comme institutrice communale pour que le traitement des enseignants passe de 200 à 400 Frs.

A partir de 1857, le recouvrement de la rétribution des enfants se fera par l'intermédiaire du percepteur et plus de la main à la main. Par ailleurs, cette année nous assistons à une remise des prix et le Bureau de Bienfaisance distribue des vêtements et du linge aux élèves "qui ont montré une assiduité constante à l'école et s'y seront signalés par leur conduite et leur progrès".

Au début de l'année 1858, vu le grand nombre d'enfants fréquentant l'école, un instituteur adjoint est nommé à l'école des garçons, ce dernier sera nourri par le premier instituteur qui recevra en plus une indemnité de 200 Frs charge à lui de rétribuer son adjoint.

A cette époque, est installée une pompe en bois chez l'instituteur, chez les religieuses institutrices et chez le curé

aux frais de la Commune, charge à eux d'entretenir le mouvement du piston et du levier.

Les institutrices demandent un plafond au grenier pour en faire un dortoir.

En 1860, Monsieur LEURIDAN venant d'être réélu Maire, le budget de l'instruction primaire est le suivant :

ECOLE DES GARCONS

- Taux de la rétribution scolaire = 1,25 F
- Traitement fixe à l'instituteur = 200,00 F
- Frais d'imprimés pour le recouvrement de la rétribution scolaire = 4,00 F
- Fournitures classiques pour indigents = 50,00 F
- Chauffage de l'école = 50,00 F
- Frais de distribution des prix = 25,00 F

Nous retrouvons les mêmes sommes pour l'école des filles sauf le traitement fixe de l'institutrice qui est de 400,00 Frs. La rétribution scolaire de l'école des garçons ayant atteint le chiffre de 871,25 Frs et celle de l'école des filles s'élevant à 807 Frs, il n'y aura pas de supplément de traitement, le minimum étant fixé à 600,00 Frs.

Lors de l'établissement des charges d'écoles pour l'année 1862, Monsieur le Maire fait remarquer que les enfants fréquentant gratuitement l'école sont de plus en plus nombreux et propose que la gratuité ne soit plus accordée aux Belges de la Commune mais le Préfet rejettera la délibération et une liste de 20 indigents doit être acceptée.

Par circulaire du 28 octobre 1862, Monsieur le Préfet recommande aux Maires d'ouvrir une bibliothèque scolaire par l'achat d'une armoire et de quelques ouvrages mais le Conseil "considérant que cette bibliothèque serait pour ainsi dire inutile dans la Commune parce qu'aucune personne aisée n'en profiterait est d'avis d'ajourner cette dépense".

Par ailleurs, la rétribution scolaire ne sera pas augmentée compte tenu que les parents d'élèves, la plupart tisserands, occupés pour la fabrique de Roubaix ont vu leur salaire considérablement diminué ces derniers temps.

Une troisième sœur est nommée à la rentrée 1865 - 1866 à l'école des filles et ce, à la demande des parents ce qui portera les traitements à 1.300 Frs mais la Directrice réclamant 1.500 Frs, la question ne sera revue qu'en 1867.

De son côté, l'adjoint de l'école de garçons se plaint de n'avoir que 100 Frs de traitement puisqu'il doit laisser 100 Frs sur les 200 Frs pour sa nourriture et son logement au premier instituteur. Après intervention de Monsieur l'Inspecteur, les 200 Frs lui sont affectés à titre de traitement en argent et son collègue M. DARDENNE sera tenu de le loger et de le nourrir. Celui-ci vient d'ailleurs d'être nommé, par arrêté de Monsieur le Préfet en date du 23 novembre 1865, instituteur communal de première classe ce qui lui garantit un traitement annuel de 1.500 Frs. Dès la rentrée des classes d'octobre 1866, le traitement fixe unique de 1.500 Frs est alloué à l'institutrice à la condition d'avoir une troisième sœur et que les institutrices prennent les élèves payants, abonnés ou non depuis l'âge de trois ans.

Suite à une circulaire préfectorale du 11 juillet un essai de cours d'adultes est tenté durant les 6 mois de l'hiver 1866 à raison de deux heures par jour. A cet effet, une somme de 100 Frs est versée à l'instituteur qui doit se charger du chauffage et de l'éclairage de la classe. Les élèves paient les fournitures et les imposés versent à la Commune 50 centimes par mois.

Monsieur DARDENNE est un bon instituteur et obtient des résultats plus que satisfaisants de ses élèves. En effet pour clôturer cette année scolaire, un concours a lieu dans le Canton de LANNOY entre 3 élèves de chaque Commune âgé de moins de 13 ans pour obtenir les deux médailles de 25 Frs chacune que Monsieur DESCAT Conseiller Général a mis à la disposition de l'administration pour être décernées aux deux meilleurs élèves des écoles primaires. Sur 48 élèves, le jeune Valentin BONNET né à HEM le 7 novembre 1853, élève de l'école Communale d'HEM obtient le premier prix, le 2e est obtenu par un élève d'ASCQ. Le jeune BRIFFAUT âgé de 12 ans se classe 5ème et Augustin BETTREMIEUX 9 ans 24ème. Le Conseil adresse ses félicitations à l'instituteur et aux 3 enfants et décide d'offrir un livre de 10 Frs au jeune BONNET, un de 6 Frs à BRIFFAUT et de 4 Frs à BETTREMIEUX.

Le 6 septembre 1867, Monsieur le Préfet nomme Monsieur MICHEL, instituteur public 3ème classe et Monsieur CANTIN même classe en remplacement de Monsieur DARDENNE nommé à Masnières mais le titulaire n'est plus tenu de loger et de nourrir son adjoint. Un petit mobilier d'une valeur de 75 Frs est acheté par la Commune pour la chambre du Maître adjoint.

Quelques meubles sont rachetés à Monsieur DARDENNE pour la maison d'école à savoir :

- un buffet 94,00 F
- un fourneau en briques avec tuyaux 17,00 F
- un lambris 9,00 F
- deux tables pupitres 6,50 F

Une enquête préfectorale de 1869 fait ressortir l'insuffisance des salles de classe à l'école des garçons. "La première classe n'a qu'une superficie de 41 m2 pour 103 élèves et la seconde 30 m2 pour 43 élèves alors que le règlement prévoit 1 m2 par élève. Le Conseil s'oppose à faire construire une troisième classe et donne les arguments suivants : L'enquête a été faite en hiver alors qu'en été il y a beaucoup moins d'élèves, ceux-ci étant occupés aux travaux des champs ; sur 130 élèves de la grande classe, bon nombre n'écrivent pas et ils ont besoin de peu de place puisque sans table ; sur 91 garçons admis gratuitement, il y en a 54 d'origine belge, tous pauvres".

Monsieur CANTIN suit la bonne voie de son prédécesseur et on se plaît à reconnaître ses généreux services rendus aux élèves du cour d'adultes et du cours dominical. "Encouragé par cette marque de bienveillance, le maître intelligent et dévoué qui dirige ces cours a redoublé de zèle et d'efforts dans la tâche qu'il s'est imposé. 42 élèves ont répondu à son appel... la plupart d'entre eux sont sortis des cours, après quelques mois de travail sachant lire, écrire et compter..."

Une indemnité en sa faveur est demandée à Monsieur le Conseiller d'État chargé de l'administration du Département du Nord.

Une circulaire de son Excellence le Ministre de l'Instruction Publique du 3 février 1869 invite le Conseil Municipal " à délibérer sur les moyens à prendre pour organiser des exercices gymniques appropriés aux besoins des écoles primaires élémentaires. Le Conseil pense que la plupart des enfants de cette Commune ont assez d'exercice en venant à l'école attendu qu'ils en sont éloignés de 1 à 2 km. Ils ont aussi une cour pour jouer dans les moments de récréation.

En 1870, c'est la guerre, les élections n'ont pas lieu et une Commission Municipale de 11 membres est nommée par arrêté préfectoral du 29 septembre avec Monsieur LEURIDAN, Maire. Monsieur MICHEL a pris la succession de Monsieur CANTIN et a pour adjoint Monsieur GREBERT. En août 1871, Monsieur MICHEL ayant obtenu son changement,

Monsieur le Curé appuyé par des pères de famille, suggère pour le bien de l'instruction de la faire assurer par des frères. Le Conseil adopte cette idée par 11 voix contre 7.

En séance extraordinaire du 2 décembre 1871, le Conseil adopte le projet de Monsieur LETUPPE architecte à Tourcoing pour la construction de nouvelles classes dans la cour des garçons et l'agrandissement de l'école des filles en exhaussant d'un étage pour la somme de 12.400 Frs à raison de 8.400 Frs et 4.000 Frs de subventions de l'État et du Département.

Monsieur le Maire est conscient que le traitement de l'instituteur n'est pas en rapport avec la cherté de la vie et que bon nombre de postes sont plus lucratifs et qu'on est en conséquence exposé à changer trop souvent de maître ce qui nuit beaucoup à la bonne marche des études. Il voyait juste. En 1872, c'est Monsieur MONNIER qui est instituteur titulaire et Monsieur DAZIN, adjoint, lui-même remplacé dans le courant de l'année par Monsieur MACHUEL. Le traitement passe à 600 Frs avec une demande de subside supplémentaire de 200 Frs. Madame LECHEF, institutrice, obtient 50 centimes par mois et par élève indigent.

Le 16 juillet 1872, les projets de construction scolaires sont approuvés par le Ministre. Les travaux seront terminés en 1874. A l'école des garçons, la cour de récréation a une superficie de 300 m² et le jardin potager 415 m². Une circulaire ministérielle du 16 février 1872 appelait « l'attention sur la nécessité de prendre des mesures pour que les jardins annexés aux écoles rurales rendent les services qu'on peut en attendre au point de vue de l'enseignement horticole et plus particulièrement de l'arboriculture ». Un crédit est d'ailleurs affecté à l'achat de 30 à 40 arbres (espaliers ou pyramides).

La Commune compte maintenant 3.000 habitants, les écoles neuves reçoivent de plus en plus d'élèves aussi une quatrième religieuse est demandée le plus vite possible ainsi qu'un second maître adjoint pour l'école des garçons qui compte maintenant 180 élèves. Aussi en 1875, nous avons à l'école de garçons, Monsieur MONNIER instituteur de 3^e classe, élève de l'école normale de DOUAI, brevet simple obtenu le 16 septembre 1865, Monsieur VERMERSCH instituteur adjoint, brevet simple obtenu le 27 juillet 1874 et Monsieur DUHAMEL, instituteur adjoint, brevet simple du 30 avril 1873.

L'école des filles est toujours dirigée par Mme Marie LECHEF religieuse aidée par 3 autres religieuses. Cette année, les traitements sont augmentés de 100 Frs, chaque instituteur et institutrice reçoit 130 Frs pour l'achat d'une literie, chacun est exonéré de la contribution du logement et l'allocation chauffage est augmentée de 25 Frs.

En 1877, l'école des garçons compte 209 élèves (68 payants, 141 gratuits) pour trois maîtres : Monsieur MONNIER fidèle au poste, BEHAGUE et BOULET et les dépenses totales se montent à 3.979 Frs L'école des filles avec ses 250 élèves (98 payantes et 152 gratuites) et ses quatre institutrices religieuses coûtent à la ville 2.404 Frs, école qui se voit octroyer une indemnité annuelle de 50 Frs pour la classe dominicale à l'effet d'acheter des jeux pour les jeunes filles, 4 armoires pour le réfectoire et la cuisine et les 2 volumes de l'Histoire Sainte.

Les instituteurs adjoints semblent faire leurs premières armes à HEM où il ne reste pas plus d'une année en poste. L'année suivante sont en poste M. LEFEBVRE (21 ans) et M. HERTIN (20 ans) dont le salaire est de 800 Frs chacun alors que M. MONNIER gagne le double. Monsieur HERTIN sera remplacé par M. MATHIEU (27 ans) dès la prochaine rentrée et M. LEFEBVRE par M. CORBILLON (20 ans), deux ans plus tard, ces quatre derniers n'étant pas élèves de l'école normale mais pourvus du brevet simple.

1880, c'est le premier certificat d'études que 10 élèves hémois sont allés passer, tous avec succès à Lannoy. A cet effet, chacun des élèves suivant recevra un livre de récompense : Jules DELERUE, Pierre BOUSSEMART, Jean BOUSSEMART, Gérard PAYELLE, Henri DEMEL, Louis CONSTANT, Alfred DEREUX, Adelaïde DELESPAUL, Omérinne DELATTE et Mathilde OUDAT.

En vertu de la loi du 17 juillet 1880, un arrêté du Maire fixe « qu'à l'avenir, il ne pourra être établi dans la Commune d'HEM aucun café, cabaret, ou débit de boissons à moins d'une distance de 50 mètres de l'église, du presbytère, des écoles et autres établissements d'instruction publique ».

1881 est pour la Commune l'année de l'éclairage au gaz (extrait de charbon), celle de la première Mairie avec un Secrétaire rétribué à 650 frs par an.

1881 est l'année de la Constitution de l'enseignement primaire en service public suite aux travaux d'une Commission nommée par la Chambre de 1877 dont Paul Bert, Ministre de l'Instruction Publique, était le rapporteur. Son successeur Jules FERRY, Ministre du 4 février 1879 au 14 novembre 1881, puis du 30 janvier au 7 août 1882 et enfin du 21 février au 20 novembre 1883, fait promulguer la loi du 16 juin 1881 sur la gratuité totale de l'enseignement, le droit des enfants à l'instruction, en un mot : l'ÉGALITÉ entre les enfants. Dès lors, se trouvent fondées, l'obligation, la gratuité et la laïcité.

Le 18 novembre 1881 est créée une caisse des écoles qui sera alimentée par des souscriptions particulières (les plus riches étant les cultivateurs) par des subsides de la Commune et par les secours du Ministère de l'instruction publique, secours dont la quotité est fixée à une somme égale à celle que vote le Conseil Municipal jusqu'à concurrence de 300 Frs "Elle a pour objet d'encourager et de faciliter la fréquentation de l'école en donnant des vêtements aux enfants qui en manquent et en leur fournissant des livres et le papier qu'ils ne peuvent acheter, en récompensant le travail et la bonne conduite au moyen de livrets de Caisse d'Epargne et au besoin en venant en aide aux familles nécessiteuses qui se privent du travail de leurs enfants pour les envoyer à l'école".

Une subvention communale de 250 Frs est votée à cet effet. Sont nommés membres de la Commission chargés de faire fonctionner cette Institution M. LEURIDAN (Maire), M. FRANCHOMME (Adjoint), M. DUFERMONT Denis, M. BOUSSEMART, M. DESPRETS, M. AGACHE, M. DUFERMONT Jules.

1882, (loi du 28 mars), c'est l'obligation pour le père de famille d'envoyer ses enfants à l'école de 7 à 13 ans sauf s'ils obtiennent avant cet âge leur certificat d'études, certains dès l'âge de 11 ans. C'est surtout la laïcité des programmes corollaires de l'obligation instituée par la même loi et qui se traduit en pratique par la suppression de l'enseignement du catéchisme. Ce sera enfin la laïcité des locaux scolaires interdits au Ministre des Cultes qui sera suivi plus tard par celle du personnel (loi du 30 octobre 1886).

Suite à la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 29 avril suivant, une Commission scolaire est nommée "chargée de surveiller et encourager la fréquentation des écoles, ainsi que de faire fonctionner la Caisse des Ecoles". Cette Commission est composée du Maire, d'un des délégués du Canton désigné par l'Inspecteur d'Académie, sept membres du Conseil Municipal (un tiers) élus au scrutin secret à savoir M. LEURIDAN (Maire), M. LECLERC Louis, M. FRANCHOMME Louis, M. DELTOUR (Curé) M. AGACHE Jean, M. BRAQUAVAL Philippe, M. DROULERS Mas.

Ces membres sont désignés pour la durée d'un mandat.

Grâce à l'intervention de M. SCREPEL (Député), M. le Ministre de l'instruction publique autorise la création d'un 3ème poste d'adjoint à l'école de garçons. Il sera pourvu le 1er décembre 1883. Il faut dire que la 3ème classe est surchargée d'élèves, il s'y trouve en moyenne 140 élèves. Lors d'une récente visite, Monsieur l'Inspecteur en a d'ailleurs fait l'observation. La 4ème classe s'installe dans le préau qui précédemment servait d'entrée. Le nouveau couloir par où ils entreront maintenant en classe est très large et, en temps de pluie, pourra servir de préau. L'escalier qui se trouve dans cette classe sera retiré et on y posera un plancher : elle servira pour le cours supérieur qui est toujours moins nombreux. L'idéal serait d'ouvrir des écoles ou des salles d'asile (maternelles) dans les Hameaux. Certains y songent mais la Commune ne peut suivre financièrement. Un crédit de 135 Frs 25 centimes pour le mobilier de la chambre du 3ème adjoint est voté au budget 1884 ainsi qu'un supplément de 200 Frs en dehors du traitement légal.

Le 15 février 1884, la Commission scolaire adresse un vœu au Conseil Municipal rédigé en ces termes : "Nous, soussignés membres de la Commission scolaire de la Commune d'HEM, avons l'honneur de vous proposer de demander à Monsieur le Préfet la modification suivante à l'enseignement primaire dans nos écoles communales :

- 1) les convictions religieuses de toute la Commune,
 - 2) le vœu général de toutes les familles"
- Signé Louis LECLERCQ et Jean AGACHE.

Le Conseil Municipal est unanime à reconnaître que c'est pour lui un devoir de faire cette demande au Préfet et va même jusqu'à compléter la proposition de la Commission scolaire en émettant le vœu que la prière continue à être dite avant et après les classes. La loi de 1882 est donc remise en cause. Mais par lettre en date du 27 mars, le Préfet porte à la connaissance du Maire qu'il ne peut approuver un tel souhait "par le motif que les écoles vaquant un jour par semaine outre le dimanche, il est facultatif aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse en dehors des édifices scolaires". Il y avait un moyen de contourner la loi. Nos élus, plus que tenaces, l'avaient trouvé . Un crédit annuel de 50 Frs à titre de supplément de traitement pour chacune des quatre institutrices à condition qu'elles donnent l'instruction religieuse aux garçons et aux filles dans l'église et hors le temps de classe.

L'instituteur depuis 13 ans maintenant, Monsieur MONNIER ne veut pas être lésé sur le plan pécunier et demande de faire entrer dans son traitement plusieurs petites sommes qui lui sont allouées ; telles que 100 Frs pour le cours d'adultes, 100 Frs pour l'entretien de la Mairie à l'état de propreté et 100 Frs pris sur son traitement de Secrétaire de Mairie. Et si la Commune veut lui accorder un supplément de 113 Frs, il s'engage, au lieu des cours d'adultes qui avaient lieu du 10 novembre au mercredi des Cendres de 6 H à 7 H 30 du soir, 3 jours par semaine, d'ouvrir une étude gratuite de 4 H 30 à 6 H du soir, 4 jours par semaine depuis la rentrée du mois d'octobre jusqu'à l'époque du certificat d'études (fin juillet). La chose est entendue, une somme de 413 Frs est intégrée à son traitement annuel ce qui le porte à 2.400 Frs.

La circulaire préfectorale du 21 juillet 1886 concernant les cours de couture dans les écoles des filles était restée lettre morte, aussi la Mairie reçut un appel en mai 1887. Le Conseil "Considérant que les enfants reçoivent trois leçons de travail à l'aiguille par semaine, considérant que l'établissement d'un cours de couture le jeudi ne rallierait presque pas d'élèves attendu que les parents profitent de ce jour pour faire faire les courses et commissions à leurs enfants, vote une somme de 50 Frs par an pour achat de matières premières aux élèves nécessiteux et attendu qu'une adjointe est reconnue très capable pour

la coupe des objets lui recommande de prendre le plus grand soin de cette partie importante du programme scolaire".

La cour de l'école des garçons est en mauvais état. Trois solutions sont proposées : l'emploi de scories, le pavage "en briques de champ au sec" ou l'emploi de petits graviers blancs. La première, déjà employée, révèle produire beaucoup trop de poussière noire, la deuxième qui amènerait une dépense de plus de 300 Frs est écartée. C'est donc la troisième qui est retenue à raison de 8 m3 de graviers blancs pour un coût total de 88 Frs.

Jusqu'alors l'école des garçons se ravitaillait en eau au puits mitoyen avec le Sieur DUCATILLON. L'eau était reconnue de première nécessité. Un forage particulier est effectué en 1890.

Le nombre des élèves augmente, les résultats obtenus au certificat d'études progresse de façon notoire et les élus prouvent leur reconnaissance envers les enseignants. En effet le 14 mars 1890, le Maire donne lecture de la loi du 19 juillet 1889 où il n'est plus question des 4 centimes additionnels que la Commune devait voter pour les traitements des instituteurs, ceux-ci étant maintenant à la charge de l'État. Seulement dans les Communes de plus de 1.000 habitants, la Commune est redevable d'une indemnité de droit de résidence pour tous les instituteurs. La Commune d'HEM est la seule du Canton qui a plus de 1.000 habitants et où cette loi n'a pas été appliquée en 1889. La population est sans cesse croissante et avec ses 10 hameaux, la Commune compte maintenant plus de 4.000 habitants. L'instituteur titulaire se voit attribuer une indemnité annuelle de 200 Frs, chaque adjoint titulaire 100 Frs et chacun des adjoints stagiaires 50 Frs.

A la session de juin 1892, M. DESBONNET, Conseiller, propose de donner gratuitement toutes les fournitures nécessaires à tous les enfants des deux écoles dont les parents ne paient aucune contribution. Mais l'opération serait trop onéreuse, le crédit des fournitures est porté à 1.000 Frs. La répartition entre les élèves se fera sur une liste dressée par la Commission scolaire deux fois par an, en septembre et aux Pâques.

En 1895, les Finances semblent plus saines car il est procédé au pavage des locaux de la cour de l'école des garçons et de l'école des filles et à l'installation de l'éclairage au gaz dans toutes les classes surtout pour les cours d'adultes qui ont lieu le soir et sont très bien fréquentés.

Le 17 mai 1896, en raison de son âge et après 43 ans de magistrature, M. LEURIDAN Henri, bien qu'élu, renonce au poste de Maire qui revient après un second vote à M. LECLERCQ Louis.

Un membre du Conseil, très logique, demande, puisque l'instruction est obligatoire, que les fournitures classiques soient gratuites pour tout le monde. Un autre membre, tout aussi logique, répond que l'on ne doit pas donner gratuitement les fournitures à ceux qui veulent payer. Par 13 voix contre 8 et 1 bulletin blanc, le statut est maintenu. Toutefois, les parents qui croient avoir droit à la gratuité pourront en faire la demande à la Mairie du 31 août au 6 septembre de 2H à 5H du soir. Une révision aura lieu durant les vacances de Pâques du samedi au lundi.

Le 21 juin 1896, un rapport du Maire sur une école de hameau et un autre sur une école maternelle sont déposés aux archives, le Maire ne voulant pas que "sous son administration, on soit mené à des dépenses qui ne sont plus en rapport avec les ressources communales actuelles".

En fin d'année, le 20 novembre, un Conseiller, M. TENEUL, insiste pour l'établissement d'une école maternelle dénommée aussi "asile". Par 11 voix contre 10, la Commission scolaire est chargée d'étudier ce projet. Ce dernier, comme celui de la création d'une gare, produisent beaucoup d'agitation dans la Commune.

A l'occasion du vote du budget de l'année 1898, le 3 juin 1897, le Maire, inquiet, précise que la Commune d'HEM est la plus endettée du Canton de LANNOY. Il est prêt à donner tous les renseignements nécessaires mais il ne prendra pas part à la discussion. Il ajoute qu'il est impossible de faire une école mixte, les dépenses seront fort élevées. Un projet semblable à MOUVAUX s'élève à 12.000 Frs.

La population s'intéresse plus aux questions de l'instruction à laquelle elle accède un peu à la fois, une société bibliophile ne vient-elle pas de s'établir à l'Estaminet du Tilleul à la Place d'HEM.

Le 30 juin 1898, Monsieur le Maire se rend avec M. DROULEZ, M. DESBONNETS et M. DEREUX, membres de la Commission scolaire, à WATTRELOS pour se renseigner sur les écoles des hameaux mais surtout pour présenter un rapport au Conseil Municipal en espérant qu'il renoncera au projet. Le rapport est rédigé en ces termes "Messieurs, la dépense prévue par Monsieur l'Architecte pour l'établissement d'écoles similaires à celles établies au Hameau du Touquet à Wattrelos est de 52.681,81 Frs, cette somme représentant 0,17 Frs additionnels au principal de nos contributions. Il y a à Wattrelos, quatre classes doubles pour filles et garçons pour environ 5.250 habitants et une école de filles pour 6.500 habitants.

Les écoles du Touquet, que nous avons visitées dans tous leurs détails, desservent les hameaux du Touquet, de la Marlière, de la Martinoire et du Sapin Vert. Elles sont environ à 50 m de Tourcoing et de la frontière belge. Elles comportent chacune, deux classes très bien installées, les cours parfaitement ombragées ne sont pas pavées, ce qui d'après le titulaire est un avantage par le seul fait qu'elles se prêtent mieux aux jeux... Les locaux d'habitations paraissent insuffisants pour le double service de la famille et des adjoints. Il n'est pas permis de prévoir des économies sur ce qui a été fait à Wattrelos, Le contraire est certainement probable. Dans les locaux, nous avons constaté deux puits, deux citernes, des places au charbon pouvant contenir 3 à 400 kg. Il n'y a ni cuverie, ni débarrassoir. Il nous a été dit que l'école du Crétinier contenait 319 élèves avec 3 adjoints et un maître..."

Le Conseil ajourne cette question par 10 voix contre 7 et un bulletin blanc.

Le 16 avril 1899, Monsieur Henri DROULEZ est élu Maire. A partir de ce moment, les fournitures classiques seront accordées gratuitement à tous les élèves fréquentant l'une ou l'autre des écoles. Exception est faite pour les élèves des communes voisines qui devront payer par abonnement selon leur âge et les cours qu'ils suivent. Pour stimuler le zèle des élèves, la récompense accordée aux deux enfants de l'une et l'autre école qui auront obtenu le plus de points au certificat d'études est portée de 5 à 10 Frs.

1900, le projet de construction d'une école au hameau des Trois Baudets est ajourné.

Le 20 mai, Monsieur Henri DELECROIX est élu Maire.

Le 24 juin, une Commission des nouvelles écoles est créée et se compose de M. DELECROIX, M. LALLARD Julien, M. DESBONNETS Louis (Adjoints) GAUQUIE Louis, VINCENT Henri, GAUQUIE Louis Ange, CARETTE Henri (Conseillers). Cette Commission

est chargée d'étudier la question de construction de nouvelles écoles, de la mener à bonne fin et de se mettre en rapport avec Monsieur l'Architecte Communal et Monsieur l'Inspecteur. Dès le mois de juillet, ces personnes examinent les terrains les plus convenables pour la création d'un groupe scolaire au hameau des Trois Baudets. Plusieurs propriétaires refusent de vendre leurs terrains : un seul, Monsieur FLIPO est vendeur à raison de 2,00 Frs le mètre soit pour 2.500 m, une somme de 5.000 Frs ; le 11 août, le Conseil vote l'achat de ce terrain. Le propriétaire s'engage à établir dans un délai de 2 ans, une route de 12 m en ligne directe vers le Boulevard ce qui facilitera l'accès des écoles. Jusqu'à présent, il n'existait qu'une école de garçons à 4 classes et une de filles à 3 classes. La création d'écoles au hameau des Trois Baudets est de toute nécessité pour ce quartier qui se trouve à 3 km des écoles actuelles. Par ailleurs ces écoles doivent réunir plus du tiers de la population scolaire de la Commune qui doit se rendre actuellement dans les écoles des Communes voisines.

Le 10 novembre, le Conseil décide la création d'un groupe scolaire à deux classes pour chaque sexe. Les plans et devis s'élèvent à la somme de 49.000 Frs à laquelle s'ajoutent 5.000 Frs pour le terrain, 3.000 Frs pour le mobilier, soit une somme totale de 57.000 Frs. Compte tenu des subventions de l'État et du Département, la dépense pour la Commune est évaluée à 29.000 Frs.

Le 23 mars 1901, le Maire expose que la 2e adjointe de l'école des filles est chargée de l'école maternelle, ce qui peut nuire à l'instruction des enfants les plus âgés de sa classe. Il se demande si on ne ferait pas bien de ne lui laisser que les enfants les plus jeunes.

Le Conseil, considérant qu'un troisième poste d'institutrice adjointe est créé à HEM, qu'il y a lieu de tenir compte des difficultés résultant de la concurrence faisant suite à la laïcisation, demande instamment à Monsieur le Préfet de vouloir bien envoyer une troisième institutrice adjointe pour la rentrée des Pâques.

Suite à la demande du Directeur d'Ecole, un crédit de 40,00 Frs est voté pour payer un voyage à la mer aux élèves qui ont obtenu le certificat d'études.

Le 29 janvier 1902, le Ministre de l'Instruction publique approuve le projet de construction des écoles au hameau des Trois Baudets et fixe à 27.000 Frs en capital, la subvention qui sera allouée à la Commune d'HEM. Il ajoute que le Conseil Général, dans sa séance du 16 avril 1901, a accordé un secours du département de 4.300 Frs. Le montant du devis étant de 56.959 Frs, le Conseil Municipal décide donc, le 15 février 1902, de contracter un emprunt de 25.659 Frs au crédit foncier au taux de 3,85 % qui sera amorti en 30 ans en payant lien annuité de 1.449,63 Frs.

Dès l'ouverture de ce groupe et vu la nouvelle répartition des élèves de la Commune, un poste d'instituteur est supprimé à l'ancienne école de garçons du centre, pour la rentrée du 1er octobre 1902 suite à une demande de Monsieur le Préfet en date du 13 septembre. Au sujet des limites du territoire à établir pour les enfants devant fréquenter les nouvelles écoles du hameau des Trois Baudets, le Conseil décide, sur la proposition de Monsieur le Maire que la maison GOUDAILLEZ, sur la route départementale et les cinq maisons sur le sentier de la dite route ou chemin pavé de la fosse de la Lévrerie forment la ligne de séparation. Il est ensuite décidé que les classes seront éclairées au gaz et que les maisons d'habitation auront un bec dans le couloir et deux dans l'intérieur.

A cette époque, les élèves les plus déshérités se voient attribuer des vêtements au début de l'hiver. Les enfants devront avoir six mois de présence à l'école pour avoir droit à la distribution. Des galoches et des bas sont aussi distribués et font l'objet d'une adjudication.

Une dizaine de familles bénéficient d'une bourse communale. Pour la première fois au début de 1904, le registre des délibérations mentionnent les noms des écoles : Paul Bert (garçons) et Jules Ferry (filles) au lieu de groupe scolaire des Trois Baudets habituellement employé.

En 1904, s'ouvre à LANNOY un cours complémentaire et la ville de Lannoy demande une subvention à la Commune d'HEM au prorata des enfants hémois qui fréquentent cet établissement. "Le Conseil, considérant qu'il faut autant que possible encourager les études des enfants bien doués qui sortent de nos écoles primaires avec le certificat d'études, que neuf enfants d'HEM ont suivi l'année dernière très avantageusement le cours complémentaire de Lannoy, décide par 16 voix contre 5 et 2 bulletins blancs qu'un crédit de 150 Frs sera porté à ce sujet au budget primitif de 1905. Sur le budget de 1905, il sera prélevé une somme de 5 Frs pour chaque élève reçu au certificat d'études, somme qui sera portée à 10 Frs pour l'élève reçu le premier de chaque classe, garçon et fille à verser sur un livret de Caisse d'Epargne, 5 Frs seront alloués à chaque lauréat pour voyage à la mer ainsi qu'à chaque maître, maîtresse de la surveillance".

Cette année là, une fête des écoles aura lieu le dimanche 18 juin et le Comité d'organisation se verra accorder un subside de 40 Frs par le Conseil Municipal réuni le 11 juin. A partir de 1907, des coquilles de Noël sont distribuées aux élèves, la dépense est imputée au crédit des fêtes.

A l'époque, l'instituteur était aussi Secrétaire de Mairie, un véritable notable de la Commune comme en témoigne l'allocution faite par Monsieur le Maire à l'occasion du départ en retraite de Monsieur MONNIER, directeur de l'école du Centre en 1906. « Son départ sera beaucoup regretté car il ne comptait que des sympathies et des amitiés dans la Commune. Monsieur MONNIER se retire pour raison d'âge et sur les instances de ses enfants. Il est arrivé à HEM en 1871 pour remplir en même temps les fonctions de Directeur instituteur de l'école communale et de Secrétaire de Mairie. Il s'acquitte toujours avec honneur et compétence de cette double et délicate tâche. C'est ainsi qu'il a instruit et éduqué 2 générations. En plus de son labeur quotidien, Monsieur donnait ses bons conseils à tous ses concitoyens, sans distinction, se faisant un véritable plaisir de leur rendre service et il était très heureux quand, par ses indications, il avait pu tirer l'un d'eux d'embarras. A vrai dire, il est bien peu d'habitants de la Commune qui n'aient eu parfois recours à son érudition, à son grand bon sens et son expérience de la vie. Ses avis judicieux et pondérés étaient presque toujours suivis pour le plus grand bien de ceux qui y avaient recours... je n'ai pas voulu, dit Monsieur le Maire Henri DELECROIX, laisser partir ce serviteur modèle sans lui adresser l'hommage public de notre reconnaissance et je demande à ce que ces paroles figurent au registre des délibérations du Conseil Municipal ». Il en est ainsi ordonné aux applaudissements unanimes du Conseil. Monsieur MONNIER décédera fin novembre 1911.

La Caisse des Ecoles, créée en 1881, a dû rester à l'état léthargique puisque le 24 novembre 1906, Monsieur le Maire propose de nommer une Commission pour élaborer les statuts.

Le 2 juin 1907, lors du vote du budget supplémentaire, est votée la construction d'un préau à l'école Victor Hugo. Une subvention de 150 Frs ayant été accordée par le département, les travaux sont mis en adjudication le 23 octobre.

A noter que les instituteurs titulaires du brevet supérieur avaient droit à un supplément de traitement de la part de la Commune. Toutefois, ce supplément fut accordé au début de l'année 1908 à Monsieur DUPONT, instituteur titulaire du brevet élémentaire "vu qu'il exerce

dans la Commune depuis quatre années à la satisfaction générale, mais ce, à titre purement personnel" et sans que cette décision puisse être invoquée comme un précédent.

Mais il n'y a pas que des félicitations et lors d'une séance du 28 juin 1908, Monsieur OBERT, Conseiller, fait remarquer que la consommation du gaz et du charbon dans les écoles lui paraît exagérée. La question sera suivie de près par la Commission compétente. Au cours de cette même réunion, Monsieur VANDEN RYSE, Conseiller, propose la création de cantines scolaires. Il lui est répondu que les ressources budgétaires ne permettent pas d'y faire face.

Un autre Conseiller, Monsieur LALLART fait remarquer "que certains assistés du bureau de bienfaisance trouvent le moyen de payer pour mettre leurs enfants aux écoles libres alors que les écoles communales leur donnent la gratuité complète, y compris les fournitures scolaires". Il propose la suppression des secours aux familles dont les enfants fréquentent les écoles libres. Il faut dire que depuis un certain temps déjà, une crise intense sévit sur l'industrie locale et le bureau de bienfaisance s'est vu dans la nécessité d'augmenter la quantité des secours et d'aider un plus grand nombre de familles.

Le 4 septembre 1909, afin d'assurer la sécurité des piétons et en particulier des enfants, un arrêté sera pris interdisant la circulation des vélos sur les trottoirs. En outre, la vitesse des automobiles ne pourra dépasser 12 kilomètres à l'heure sur l'étendue du territoire de la Commune.

Le 8 décembre, Monsieur DELGRANGE, Conseiller, donne lecture d'un vœu ainsi conçu : "l'école laïque et son personnel enseignant sont aujourd'hui l'objet des attaques violentes des hauts dignitaires de l'église qui essaient de susciter dans le pays des luttes religieuses. Nous ne pouvons assister en indifférents à ces tentatives criminelles. C'est parce que nous sommes pour la liberté la plus grande de croire et de penser pour tous que nous nous élevons contre le cléricalisme sectaire et dominateur qui prétend exclure de l'école publique ce qui fait justement sa haute morale : la mentalité religieuse. Pour la défense de l'école laïque, nous vous demandons de vous associer par un vote de sympathie aux instituteurs et aux institutrices de France groupés dans leurs amicales et décidés à s'opposer aux prétentions des cléricaux qui veulent introduire la guerre dans nos écoles. Nous vous proposons de voter la somme de 20 Frs à la Fédération Nationale des amicales pour l'aider dans son œuvre de défense laïque". Monsieur le Maire met aux voix le vœu ci-dessus qui est adopté à l'unanimité.

Le 3 décembre 1910, Monsieur CLARISSE Conseiller, demande s'il n'y aurait pas moyen d'assurer l'obligation scolaire, certains enfants ne fréquentant jamais l'école étant même employés à faire la fraude surtout du tabac. C'est dit-il la source du vice qu'il faut absolument détruire : une fois connus, Monsieur le Maire promet de mettre en demeure ces enfants de fréquenter l'école.

Malgré tout, la population scolaire augmente et le Conseil Municipal envisage la construction d'une classe supplémentaire à l'école des filles Paul Bert pour la somme de 9.400 Frs subventionnée à raison de 2.545 Frs par l'État et 650 Frs par le département construction qui deviendra effective fin 1911.

Le 2 septembre 1911, Monsieur Jean Baptiste PREVOT Conseiller, demande à ce que une délimitation soit faite pour la fréquentation des écoles. En principe, il ne peut être établi de délimitation de cette nature lui est il répondu, les écoles devant recevoir les enfants de n'importe quel quartier à condition qu'il y ait de la place pour les admettre. Au sujet des récompenses à accorder aux enfants ne fréquentant pas les écoles communales d'HEM, le

Conseil décide que seuls les enfants du Civron y auront droit sans doute parce qu'il est le seul point vraiment excentré du village par rapport aux écoles. Un stand de tir éclairé par deux becs de gaz sera également implanté dans cette école.

Henri DELECROIX vient d'être réélu Maire le 19 mai 1912 suite aux élections municipales du 12, et 3 commissions sont immédiatement mises en place dont la première qui regroupe les Finances, le contentieux et l'instruction publique. Sont désignés membres de cette commission : M. Jean DESPRETS (1er Adjoint), M. BETREMIEUX , M. BOUVIER, M. CAMPAGNE, M. DECOITIGNIES, M. DELMET, M. DOBY, M. DUHAUT, M. LAFOSSE, M. LEPERS, M. PREVOT, M. FLORENT et M. RINGOT.

Lors du vote du budget de l'année 1912 sur proposition de Monsieur VINCENT, il est décidé de donner deux paires de galoches aux enfants des écoles communales.

Le 23 novembre 1912, Monsieur le Maire expose au Conseil que depuis longtemps déjà, la majorité de la population a exprimé le vœu qu'un chemin direct relie le hameau du Petit Lannoy aux écoles des Trois Baudets, ces deux hameaux étant par ailleurs les plus importants de la Commune. A cet effet, un emprunt de 30 000 Frs sera contracté au Crédit Foncier de France, remboursable en 30 ans à compter du 1er juin 1924 en 29 annuités de 1 788,44 Frs au moyen du produit d'une imposition extraordinaire de 5 centimes 20.

Puis Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet concernant les indemnités de résidence aux instituteurs et institutrices. Il constate avec satisfaction que la Commune d'HEM, en allouant 450 Frs aux Directeurs et Directrices et 300 Frs aux adjoints et adjointes se trouve au dessus du tarif proposé.

Le Conseil Municipal, tout en regrettant que l'État n'ait pas réalisé lui-même l'augmentation de traitement des instituteurs, vote la résolution suivante :

- 1) que cette indemnité soit obligatoire pour toutes les Communes avec un minimum véritablement en rapport avec le prix de la vie dans chaque catégorie de population,
- 2) que l'indemnité de résidence soit calculée, non d'après la population agglomérée de la Commune mais d'après le chiffre de la population totale principale cause de la vie chère,
- 3) que la différence d'indemnité entre Directeurs, titulaires et stagiaires ne porte que sur une somme minime 25 ou 50 Frs par exemple, la cherté de la vie étant la même pour tous,
- 4) qu'un supplément soit attribué à ceux qui ont des charges de famille. Les vieux parents à charge des instituteurs étant assimilés aux enfants.

A l'époque, l'adjudication des fournitures scolaires et des prix est faite pour trois ans et emportée par Monsieur MARGUERIT, libraire à LILLE.

Le 28 février 1914, une demande de surélévation de l'école du centre est faite pour permettre l'aménagement d'une salle des fêtes. Le Conseil rejette cette proposition car il lui semble préférable d'envisager pour l'avenir la construction d'une salle spéciale au centre de la Commune pouvant servir pour toutes les œuvres post-scolaires. Ce projet restera en suspens puisque le 2 août 1914, la guerre est déclarée. Les écoles seront fermées en 1917 par manque de chauffage et réquisitionnées pour héberger les troupes allemandes.

Par délibération du 20 juin 1914, le Conseil avait adopté un projet d'acquisition de terrain appartenant à Monsieur FLIPO pour agrandissement des jardins des écoles Paul Bert et Jules Ferry d'une superficie de 2.500 m². A cet effet, un crédit de 4.000 Frs fut inscrit au budget additionnel de 1914. Par suite des événements de guerre, le projet ne put être réalisé de suite et le crédit prévu pour l'acquisition du terrain fut affecté par délibération du 4 août

1914 approuvée le 6 du même mois, à être employé en distributions de denrées alimentaires. Le 22 août 1919, le Conseil maintient le projet d'acquisition de ce terrain et, pour y parvenir, vote un crédit de 4.000 Frs.

Monsieur SEGARD, ancien directeur de l'école du centre, demande que les récompenses données aux lauréats du certificat d'études primaires soient rétablies. Le Conseil estime qu'il y a lieu de continuer à encourager les enfants des écoles communales obtenant le certificat d'études et que les élèves ayant obtenu ledit certificat en 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918 auront droit, comme cela était pratiqué précédemment, à un livret de Caisse d'Epargne de 5 Frs plus un dictionnaire Larousse.

Les bâtiments communaux, dont les écoles, ont été sérieusement endommagés et le mobilier scolaire en grande partie détruit ou brûlé. Le devis se monte à 109.103 Frs pour les bâtiments et 14.085 Frs pour le mobilier scolaire. En raison de l'urgence qui s'attache à ces travaux et à l'achat du matériel scolaire indispensable, le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Préfet une avance de 50.000 Frs sur l'indemnité due à la Commune pour réparation des dommages de guerre. Un crédit de 100 Frs figurait au budget de 1914 pour la bibliothèque scolaire. Ce crédit n'a pas été mandaté en raison de la guerre. La bibliothèque des écoles a été fortement endommagée par les événements et il y a lieu, dans l'intérêt de l'école, de la reconstituer. Aussi, le Conseil vote pour les années 1914 à 1919 un crédit de 600 Frs et un supplément de 1.200 Frs soit au total 1.800 Frs pour la bibliothèque scolaire.

Le 30 novembre 1919 se déroulent les élections municipales et le 10 décembre, Monsieur Henri DELECROIX est à nouveau élu maire.

A l'occasion de la présentation du budget pour l'année 1920 au sujet du crédit affecté à la fête nationale du 14 juillet, un membre demande s'il ne serait pas possible de comprendre, dans l'attribution des gâteaux ou autres objets donnés aux enfants des écoles, les élèves fréquentant les écoles libres. Par 12 voix contre 9 sur 21 conseillers présents, la proposition n'est pas prise en considération.

A la fin de l'année scolaire, fin juin 1920, le Directeur Départemental de l'Enseignement primaire propose la suppression d'un poste d'adjointe à l'école du centre, en raison du nombre insuffisant d'élèves. Le Conseil décide de maintenir le poste et demande que des mesures soient prises pour prier les enfants en âge de scolarité à fréquenter régulièrement l'école.

Le 26 février 1921, en vue de l'application de la loi sur l'éducation physique, un projet d'aménagement de terrain sportif récemment acquis appartenant aux écoles Paul Bert et Jules Ferry est approuvé pour un montant de 4.795,95 Frs

Le 28 janvier 1922, Monsieur le Maire reçoit une réclamation relative au nettoyage des classes par les enfants. Une demande pour empêcher le renouvellement de ce fait sera adressée à l'institutrice qui a ordonné ce travail.

Cette année, la fête fédérale des associations des écoles est fixée au 18 juin et un subside de 500 Frs est voté à cet effet.

Le 1er mars 1924 en application d'une circulaire du 1er février 1924, rappelons les prescriptions de la loi du 28 mars 1882 modifiée par la loi du 30 octobre 1886 concernant la fréquentation scolaire, le Conseil désigne une Commission de surveillance pour assurer cette fréquentation. Monsieur PAYELLE et M. DEBROUWERE sont nommés à cet effet et des mesures énergiques seront prises envers les parents qui négligent d'envoyer

régulièrement en classe leurs enfants de 6 à 13 ans. S'il y a lieu ils seront déférés à la Justice de Paix.

Le 17 mai 1925, Monsieur Julien LALLART est élu Maire suite aux élections municipales du 3 Mai. Monsieur DERBY, adjoint, après une entrevue avec Monsieur LECLERCQ, chef de la musique municipale, propose la création d'un cours municipal de solfège et demande qu'une circulaire, invitant les parents à faire suivre ces cours par leurs enfants, soit distribuée dans les écoles communales. Ce cours, absolument gratuit pour ses auditeurs, sera confié à Monsieur LECLERCQ moyennant une subvention annuelle de 600 Frs et aura lieu tous les jeudis de 17 H à 18 H 30. Un piano sera acheté l'année suivante et payé par les recettes des concerts organisés par les sociétés de musique. Il est à noter que des cours d'adultes d'enseignement général étaient assurés par les Directeurs d'école. L'électricité est installée dans les écoles.

Le 6 février 1926, à la demande du personnel enseignant, le Conseil décide de faire l'acquisition de deux appareils de cinéma qui seront installés l'un au centre, l'autre aux écoles des Trois Baudets.

L'obligation scolaire est rappelée par voie d'affiche, l'idée des amicales laïques de poser des panneaux portant des sentences morales dans la cour des écoles n'a pas été retenue.

Au budget primitif de 1928, apparait un crédit nouveau pour la création d'un service spécial de visite sanitaire des classes avec fiche de santé individuelle pour chaque enfant des écoles, pour la durée totale de la scolarité. Ce que nous appelons aujourd'hui le centre médico-scolaire venait de naître.

Sur l'offre faite en décembre 1927 par les amicales laïques de fournir les fiches nécessaires au fonctionnement des cinémas scolaires, deux appareils supplémentaires sont achetés, chacune des quatre écoles est ainsi pourvue.

Pour l'année 1929, les jours de congés mobiles sont fixés comme suit : le 31 décembre, le 2 janvier, les 4 et 5 janvier, le 1er mai et un jour à la fête communale. Cette même année, suivant la proposition de la Commission des écoles, la Commune assure les enfants et le personnel des écoles publiques contre les risques d'accidents corporels auprès de la Compagnie d'assurance La Métropole.

Le 19 mai 1929, Monsieur DELMET Emile est élu Maire.

Dès sa première séance, le Conseil sollicite de l'autorité académique le rétablissement de la 4e classe à l'école Pasteur en raison du nombre croissant des élèves fréquentant cette école où 83 petites filles de 2 ans 1/2 à 5 ans sont dans une seule classe au cube d'air insuffisant. Le Maire est, également, autorisé à procéder à l'adjudication pour la fourniture de vêtements chauds aux enfants des écoles.

A la rentrée de 1930, un deuxième poste d'adjoint est créé à l'école Jules Ferry et un troisième à l'école Pasteur.

Durant l'année 1930, l'école Pasteur est agrandie, l'école Victor Hugo est restaurée et la cour est revêtue d'un nouveau pavement spécial insonore et ne blessant pas les genoux.

Cette année voit la création de colonies de vacances.

Le 3 avril 1931 à 19 H 30, le Conseil décide de célébrer le 19 avril le cinquantenaire de l'œuvre de Jules Ferry par une manifestation dont les détails paraîtront ultérieurement.

A la rentrée d'octobre, par suite du développement intensif du quartier des Trois Baudets, 172 filles sont inscrites à l'école Paul Bert, une quatrième classe est ouverte la moyenne réglementaire étant de 40 élèves par classe.

En 1926, l'accès à l'enseignement secondaire se faisait par le biais du "concours de bourses". A l'arbitraire d'un obstacle financier qui, avec la gratuité, perdait de son intérêt, se substitue une exigence scolaire. Le niveau devient la vraie barrière. Les arrêtés du 1er septembre 1933 et du 13 février 1934 instituent un examen d'entrée en 6ème. Jean ZAY, ministre de l'enseignement, inspiré par Monsieur CHATELET, recteur de Lille en 1926, fait voter dès 1926 la prolongation d'un an de l'obligation scolaire, la portant de 13 à 14 ans.

Le 19 mai 1935, Jules DELESALLE est élu Maire

Ce n'est qu'en 1936 que l'école Paul Bert sera agrandie et aménagée (rehaussement) avec toutefois bien des difficultés puisque les travaux seront arrêtés pendant plusieurs mois faute de fonds disponibles pour payer les entrepreneurs. La situation est difficile, le chômage sévit partout en France et des économies doivent être faites avec l'aide des instituteurs. Monsieur BEGHIN, adjoint, propose la suppression des voyages à la mer qui récompensent les lauréats du CEP. Au contraire, Monsieur MARQUETTE, Conseiller, demande que cette faveur soit accordée également aux élèves des écoles libres qui auront obtenu le certificat complémentaire. La proposition est adoptée par 12 voix contre 10 et sera maintenue à la session suivante malgré le refus préfectoral du 24 janvier 1936.

Les prix ne seront pas totalement supprimés mais réservés seulement aux élèves méritants. La Commission des écoles fait valoir son droit de regard et de contrôle sur les consommations de fournitures scolaires et de livres classiques. Le crédit est réduit de 10.000 Frs. Monsieur Alexandre BRISSART, Conseiller, (l'actuel imprimeur à HEM avec son fils) est un amicaliste ardent. Il ne peut en supporter plus et remet sa démission au Maire au cours de la séance du Conseil du vendredi 13 septembre 1935 qu'il quitte en claquant la porte sous les applaudissements de tous les membres de l'Amicale laïque qui composaient le public. Le crédit affecté à l'achat de livres des prix aux élèves des écoles communales est d'ailleurs supprimé au budget de 1939 et la "Fraternelle Laïque" d'HEM proteste énergiquement par écrit auprès du Maire.

1939, la guerre mondiale éclate à nouveau apportant ses restrictions.

Pour le budget communal de 1940, Monsieur MARQUETTE, Conseiller Municipal, veut supprimer le supplément de traitement aux instituteurs mais l'Assemblée maintient le crédit de 6.000 Frs et double le crédit pour la distribution de vêtements chauds aux enfants des écoles qui passe de 7.000 Frs à 15.000 Frs.

Les écoles bénéficient du charbon gratuit au prorata du nombre d'élèves. Un grand poêle en tôle trône au milieu de la classe et une grosse buse la traverse pour rejoindre le conduit de cheminée au travers du mur du fond. Les élèves, près du feu, se plaignent parfois d'avoir trop chaud alors que les plus éloignés se réchauffent difficilement. Lorsque la cendre est trop basse, le maître remet quelques pelletées de charbon.

La caisse des écoles publiques, créée en 1881, a cessé de fonctionner au fil des ans puisque la loi du 15 octobre 1940 en prescrit la création dans chaque Commune. Les nouveaux statuts sont approuvés. Le titre de membre fondateur sera acquis par un

versement minimum de 100 Frs une fois payé ou de 5 annuités de 20 Frs chacune. Le titre de souscripteur résultera d'un versement annuel de 10 Frs minimum. Le comité est constitué comme suit ; Monsieur Jules DELESALLE, Maire, Monsieur Henri WAYMEL, Madame LECLERCQ BRETON Germaine, Monsieur Henri DELPORTE, Monsieur Gustave MARTINS, Monsieur Henri CREIY, Madame CLERMONT, Monsieur Henri CATTOEN, Mademoiselle DELIGNY.

HEM compte quatre écoles : école de garçons Victor Hugo à trois classes, école de filles Pasteur à trois classes, école de garçons Jules Ferry à quatre classes et école de filles Paul Bert à cinq classes.

Dès le 1er janvier 1942, le département se substitue à la Commune pour subventionner les écoles libres.

Le 8 mars 1942, le Conseil Municipal (nommé par le Préfet le 17 octobre 1943), voulant contribuer à développer la promesse d'avenir du Maréchal Pétain qui a dit "Seuls le travail et le talent deviendront le fondement de la hiérarchie française" crée une bourse pour permettre aux enfant méritants des deux sexes d'HEM, dont la situation des parents est digne d'intérêts, de se former ou se perfectionner à l'école technique ou professionnelle dans la branche qu'ils auront choisie pour réaliser cette ambition légitime : « compter dans l'élite de leur profession pour mieux servir ».

Il n'a pas été possible au cours de l'armée 1941 d'établir des terrains de sports à proximité de chaque école, toutes les terres étant occupées par la culture. Le 12 juillet 1942, l'avant projet présenté par le service des Ponts et Chaussées en vue de la création d'un centre scolaire d'éducation physique et sportive avec terrains de jeux est approuvé. Le terrain retenu de 3 hectares environ se situe derrière la ferme CALLEVAERT. La déclaration d'utilité publique du projet est demandée le 14 mai 1944.

C'est au cours de la séance du dimanche matin 24 octobre 1943 que se met en place un "Comité des Cantines scolaires" regroupant la Commission Municipale des écoles, Messieurs les curés, le délégué du secours national, le Président des Familles nombreuses, le syndicat agricole et un représentant des bouchers. Deux cantines sont créées, l'une à la salle des fêtes pour le groupe des écoles du centre, l'autre à l'école Paul Bert pour les écoles des Trois Baudets. Le secours national prête deux cuisiniers, les demandes de vivre et de charbon sont faites. Le repas se compose d'un potage, d'un plat de légumes et d'un verre de bière. Son prix est fixé à trois francs. Pour ce faire, Monsieur le Maire a reçu un don de 25.000 Frs d'un généreux donateur dont nous ignorons le nom.

Le 2 septembre 1944, la France est libérée.

Une délégation municipale est mise en place sur ordre de Monsieur le Commissaire de la République à LILLE. Elle est présidée par Monsieur P. DUCHATELET, instituteur, capitaine de réserve.

Au début de l'année 1945, la Croix Rouge met à la disposition des municipalités un car radiographique qui permettra de compléter utilement l'inspection médicale des écoles par un examen radioscopique de tous les élèves.

13 mai 1945 : élections municipales. Le 18, Monsieur Louis JOURDAIN est élu Maire, Monsieur Clotaire DUBRENFAUT et Monsieur Louis DANEL respectivement premier et deuxième adjoints.

Les lauréats du certificat d'études primaires se verront désormais attribuer un livret de Caisse d'Epargne de 150 Frs qui passera à 250 Frs en 1946.

Le 12 janvier 1947 est créée une colonie municipale de vacances par l'intermédiaire de la Fédération des Amicales laïques du Canton de Lannoy. La direction sera assurée par Monsieur Pierre DUCHATELET. La colonie est implantée à LIESSE (Aisne). A la demande de Madame DUBOIS, directrice d'école,, les directeurs et directrices d'écoles publiques de la Commune reçoivent une indemnité trimestrielle de 300 Frs pour le chauffage et l'éclairage de leur logement.

Le prix du repas aux cantines scolaires est fixé à 10 Frs pour les enfants de moins de 6 ans et à 14 Frs pour les plus âgés.

Nous sommes à la fin de l'année scolaire 1946-1947. La nécessité se fait sentir chaque jour d'avantage d'acquérir une propriété pour y aménager un terrain de sport dont l'avant projet a été déposé en 1944.

En outre, il y a lieu de prévoir la reconstruction de l'école de filles du centre, l'école Pasteur sinistrée à 100 % par les explosions du dépôt de munitions des 2 et 5 septembre 1944.

La Directrice a du être logée au 5 rue Victor Hugo depuis le 1er juillet 1946. Par 10 voix et 7 abstentions, le Conseil Municipal, dans sa séance du 28 juin 1947, décide qu'il serait sage de prévoir dès maintenant la construction d'un groupe scolaire complet comprenant les écoles de garçons, les écoles de filles, les écoles maternelles, et les bâtiments pour cantines scolaires, ainsi que les logements pour Directeurs et Directrices. La Municipalité convoite les propriétés de Madame la Marquise d'Auray de Saint Rois et de Monsieur MULATON MEILLASSOUX situées entre la rue de Lille, du Général Leclerc et la rue de Beaumont pour une superficie de 20 hectares environ. Le 16 octobre 1947, Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports émet un avis favorable en ce qui concerne le terrain des sports, mais estime qu'une superficie de 2 hectares est suffisante pour une population de 6.105 habitants. Le Conseil maintient une superficie de 3 hectares compte tenu de l'accroissement rapide du chiffre de la population (critère qui malheureusement n'a pas retenu l'attention pour les autres projets).

26 octobre 1947 : élections municipales. Le 31, le docteur Jean LEPLAT est élu Maire, Georges MARQUETTE et Alexandre WINDELS, premier et deuxième adjoints.

A la rentrée scolaire 1948-1949, vu l'effectif scolaire grandissant, une classe de l'école Pasteur est agrandie du volume de la pièce voisine par abattage du mur de séparation.

C'est à cette époque qu'une femme de service sera affectée dans chacune des classes enfantines des écoles Paul Bert et Pasteur.

Le 26 août 1948, un incendie, dû à une cause indéterminée, endommage gravement une aile du bâtiment de l'école Paul Bert. En septembre 1948, les travaux de réfection sont confiés à Monsieur Jules CONSTANT entrepreneur de charpente et menuiserie à HEM pour la somme de 255.000 Frs et à Monsieur Eugène DEWAILLY-FARVACQ entrepreneur de couverture à HEM également pour la somme de 160.000 Frs.

La population scolaire du quartier des Trois Baudets augmente régulièrement en raison de la construction de nouvelles habitations par le C.I.L. ce qui nécessite la réouverture de la quatrième classe de l'école Jules Ferry et la cinquième classe de l'école Paul Bert.

Les repas des cantines scolaires ne sont plus confectionnés sur place et un marché de gré à gré de 225 000 Frs est passé avec la société "Les Repas Économiques", 56 rue Nain à ROUBAIX en vue de la livraison des repas durant le deuxième trimestre 1949.

C'est à peu près à cette époque qu'apparaît sur le marché le crayon à bille que possède quelques privilégiés, parents s'entend, car les élèves en sont toujours à la plume et pour longtemps. Profitons de l'occasion pour préciser qu'en 1830 on ne se servait que de plume d'oie et c'était le maître qui la taillait. A cet effet, il faisait lire les 4 ou 5 premiers de la classe, puis mettait l'un deux à sa place pour faire lire les autres jusqu'au quatre vingt dixième voire plus. Pendant ce temps, le maître armé de son canif taillait les plumes en gras, en moyen, en fin, en ronde, en coulée ou en gothique suivant l'avancement et la demande des élèves. On ne demandait que par signe : montrant le pouce pour le gras, le majeur pour le moyen et l'auriculaire pour le fin. A la rentrée de 1834, le maître montra avec complaisance aux élèves un petit tube de métal qu'il tira de sa poche et en fit sortir une plume en fer. Chacun aurait voulu en avoir mais elles coûtaient cher : six sous la plume... Aussi les plumes d'oies ne furent elles pas détrônées de si tôt. On a vu d'abord des plumes de cuivre mais elles s'oxydent facilement et leur flexibilité naturelle est très gênante. Puis on a fait des plumes en fer verni, trop rigides cette fois, lorsque le verni est parti, par l'action de l'acide contenu dans l'encre, la plume devient inutilisable. Enfin, viendront les plumes d'acier souples et flexibles lui permettront de faire des leçons d'écriture journalière avec des "pleins et des déliés", la plus courante étant la plume "Sergent Major". Les plus fantaisistes utilisent la plume en verre torsade qui ne connut qu'un bref succès.

Le 27 janvier 1950, la municipalité tente d'acquérir par voie amiable un terrain sis rue du Maréchal Foch en vue de la construction d'une école maternelle et sollicite la déclaration publique du projet qui est approuvé par arrêté préfectoral en date du 20 février 1951. Le 18 mai 1951, le Conseil Municipal adopte le programme établi par Madame l'Inspectrice des Ecoles Maternelles. Le devis établi par Monsieur LEMAN et Monsieur VERDONCK, architectes à Roubaix s'élève à la somme de 36 527 714 Frs.

Par mesure d'économie et en accord avec Madame l'Inspectrice, le logement de l'adjointe prévu au programme n'est pas retenu, la ville s'engage à mettre à la disposition de l'adjointe un logement H.L.M. La population scolaire augmente sans cesse et il s'avère nécessaire de dédoubler la classe enfantine de l'école Pasteur. Toujours par mesure d'économie, elle sera installée dans la classe inutilisée de l'école Victor Hugo pour la rentrée 1951.

De même, deux salles de classe meublées étant disponibles à l'école Paul Bert, une classe supplémentaire de filles est ouverte. D'autre part, l'école Paul Bert disposant de 2 cours de récréation (on sourit aujourd'hui à l'idée de cette séparation conditionnelle), il est possible d'installer la classe supplémentaire de garçons (école Jules Ferry) dans l'école des filles.

A la rentrée de Pâques 1952, une 6ème classe est ouverte à l'école Paul Bert et une 7ème à la rentrée scolaire d'octobre. Les locaux sont libres mais il y a lieu d'acquérir du mobilier scolaire d'un coût total de 284 940 Frs.

Le 31 mai 1952, deux habitants d'HEM sont pris en flagrant délit par la police alors qu'ils peignent des inscriptions à la peinture blanche sur le mur de l'école Jules Ferry. Ils seront poursuivis en justice.

Une cinquième classe est ouverte dans cette école à compter du 1er octobre. Le 15 septembre 1953, l'école maternelle Jean de la Fontaine est ouverte, elle comprend 3 classes, une salle de repas, une salle de propreté, un couloir et un bureau de direction.

Le matériel de la classe enfantine de l'école Paul Bert y est transféré et 538.403 Frs sont nécessaires pour le reste du mobilier.

La Municipalité n'a pas tenu compte des nombreux précédents et de l'essor démographique sans cesse croissant, aussi à la rentrée de Pâques 1954, une quatrième classe doit être installée dans la salle de jeux.

200 nouvelles habitations sont implantées dans le quartier de Beaumont et d'autres cités H.L.M. sont prévues. Le 21 décembre 1954, le Conseil adopte le programme établi par Monsieur l'Inspecteur primaire et approuvé par Monsieur l'Inspecteur d'Académie afférent au projet de construction d'un groupe scolaire à réaliser par commandes groupées pour la rentrée 1955 dans ce quartier. Le groupe comprendrait :

- une école de garçons de 4 classes, une école de filles de 4 classes, une école maternelle de 3 classes et leurs annexes et un logement de direction pour chaque école.

Le projet est confié à Monsieur Joseph DELPLANQUE, architecte à HEM, avenue Mozart. Afin d'en permettre la réalisation, la Municipalité décide le 23 Juillet 1954 d'acquérir un terrain d'une superficie de 1 hectare 50 ares repris au cadastre sous les numéros 1944, 435, 1935, 1932, 143 et 1933 de la section B. Le service de l'urbanisme formule des observations et ce n'est que le 8 juin 1956 que Monsieur le Préfet informe le Maire que les travaux peuvent commencer sur les parcelles 1935, 1932, 435 et 1944 d'une superficie totale de 1 hectare et 60 ares. Un emprunt de 4.500.000 Frs au taux de 6 %, remboursable en 20 ans à compter de 1957 est contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition du terrain. Le 22 juin 1956, est décidée la construction de 2 classes supplémentaires à Jules Ferry. L'année 1956 est passée et le projet en est toujours là.

A partir du 1er janvier 1955, une distribution de lait sucré aux élèves de 6 à 11 ans est effectuée chaque jour de classe dans les écoles publiques. Le programme est subventionné à 50 % par l'État et peut être estimé à 1.000.000 Frs. L'opération ne sera reconduite que pour une année en 1956.

La distribution des prix aux lauréats du CEP et aux élèves admis en 6ème a lieu le 29 juin à l'école maternelle. Les distributions des prix aux autres élèves auront lieu le 6 Juillet dans les différentes écoles (la classe se terminant le 14 juillet pour reprendre le 1er octobre).

Le voyage à Paris offert par la Municipalité aux lauréats du CEP est prévu les 4 et 5 juillet. L'hébergement est prévu dans un collège parisien.

Un autre projet est lancé le 20 septembre 1957, autorisant Monsieur le Maire à passer un marché de 16.044.060 Frs avec l'entreprise "Le génie civil de Lens" pour la construction d'une école maternelle comportant deux classes et un logement. Par ailleurs dans sa séance du 6 décembre 1957, elle l'a autorisé à passer avec la même entreprise un marché de 29.285.837 Frs pour la construction de deux écoles primaires comportant chacune trois classes et un logement. Ces 3 écoles formeraient le groupe scolaire d'Hem Centre. Les marchés sont respectivement approuvés par Monsieur le Préfet les 9 et 31 décembre 1957. En fait, étant donné l'état du terrain et notamment une forte dénivellation due à un trou de bombe (septembre 1944) des fondations spéciales et des travaux de drainage sont nécessaires et portent le coût total de l'opération à 66.403.520 Frs.

Le 15 septembre 1959, le groupe scolaire de Beaumont comptant sept classes peut enfin recevoir les enfants avec quatre ans de retard. Il sera clôturé et pourvu de radiateurs de chauffage central en remplacement des tuyaux à ailettes initialement prévus. Le montant définitif des travaux s'élève à 912.897,95 N.Frs.

Le 21 août 1959 est décidé la création d'un service de cantines scolaires à compter de la prochaine rentrée. Le prix des repas est fixé 140 Frs pour les écoles primaires et 120 Frs pour les écoles maternelles. Un marché de 2.900.000 Frs est passé avec monsieur Roger BOSSUT, restaurateur à Tourcoing. Il existe un réfectoire pour les écoles des Trois Baudets, un pour le Centre (préfabriqué qui sert par la suite de vestiaires au parc des sports) et un à Beaumont (ancien baraquement des combattants d'A.F.N.)

Pour la rentrée, un marché de 3.300.000 Frs est passé avec monsieur LOBRY, libraire à HEM, pour la livraison des fournitures scolaires.

1959, c'est aussi la réforme BERTHOIN (décret du 6 janvier 1959) qui crée un cycle d'observation de deux années. Primaire, il continue de faire partie intégrante du Collège d'Enseignement Général (C.E.S.), nouveau nom du cours complémentaire, dans lequel il est implanté.

L'Inspection académique envisage l'ouverture à Hem d'une annexe mixte du lycée de garçons de Roubaix comprenant deux classes de 6ème et deux de 5ème. Mais après deux visites des locaux désaffectés des Ecoles Victor Hugo et Pasteur les 9 et 12 Mai 1959, Monsieur le Proviseur propose de surseoir à cette création.

Un service de cantines scolaires est créé à compter de la rentrée 1959-1960. Il fonctionnera en régie et sera confié à Monsieur Roger BOSSUT, restaurateur, 67 rue de Menin à Tourcoing. Le prix unitaire est fixé à 140 Frs dans les écoles primaires et 120 Frs dans les écoles maternelles.

A la prochaine rentrée scolaire, ce marché reviendra à la Société "Les Repas Économiques" de Roubaix pour le prix unitaire de 1 nouveau franc 15 centimes. En mai 1961, le nombre d'habitants est de 11.627 et 558 logements sont en construction dans le quartier des Hauts Champs.

Le 28 avril 1961, le Conseil Municipal projette la construction d'un groupe scolaire dans le quartier des Hauts Champs qui comprendrait :

- 1) une école primaire de garçons (5 classes) et une école primaire de filles (5 classes) avec chacune : un bureau de direction, un logement pour le directeur, un logement d'adjoint, une chambre de suppléant et un plateau simple d'éducation physique.
- 2) une cantine de 120 rationnaires,
- 3) une salle d'éducation physique double, commune aux deux écoles.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, le Conseil décide l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie d'un hectare 49 ares 33 centiares reprise au cadastre sous les numéros 923 et 2036 de la section A appartenant à Madame HILST DEGALLAIX, 2r boulevard du Cateau à Roubaix et désigne Monsieur Marc DELPLANQUE, architecte à Roubaix pour étudier ce projet.

En vertu de l'article 7 de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'État et les établissements privés, les fournitures, livres scolaires et de prix sont fournis

gratuitement par la ville aux élèves des écoles privées. De même la ville va fournir le charbon nécessaire au chauffage des classes des écoles privées. Il est entendu que la ville pouvait faire bénéficier des mesures à caractère social tout enfant, sans considération de l'établissement qu'il fréquentait mais qu'il n'y avait pas obligation.

Le projet de construction du groupe scolaire dans le quartier des Hauts Champs est en attente depuis 1959 et n'a pu bénéficier de l'aide financière de l'État en 1961. De ce fait, la rentrée scolaire s'est effectuée dans des conditions difficiles, les enfants habitant le nouveau quartier s'étant fait inscrire dans les écoles les plus proches : Jules Ferry et Paul Bert.

L'inspection académique a créé deux nouvelles classes qui fonctionnent dans des locaux provisoires, celle des garçons dans un vestiaire sportif, celle des filles dans l'ancienne cuisine des cantines. Cette situation ne peut durer et la ville passe commande des classes préfabriquées type B.S.M. :

- 1 bâtiment de 2 classes destiné à compléter l'école Jules Ferry pour le prix de 34.500 N.Frs,
- 1 bâtiment identique pour l'école Paul Bert,
- 1 bâtiment de 2 classes, un préau et un bâtiment sanitaire destinés à compléter l'école maternelle La Fontaine, avenue Foch pour le prix de 61.450 N.Frs,
- 1 bâtiment sanitaire destiné à compléter les cantines scolaires d'Hem Centre pour le prix de 7.550 N.Frs.

La loi du 7 février 1953 a institué la procédure des commandes groupées en vue de réaliser une économie dans la construction des écoles sans sacrifier la qualité grâce au groupement de plusieurs communes sur un même marché. De plus elle permet d'accélérer la construction par la suppression des études préalables particulières à chaque projet.

Le 12 décembre 1961, le projet de construction du groupe scolaire des Hauts Champs est adopté suivant l'avant projet déposé en 1959 et la ville décide d'adhérer au groupement de Lille Sud.

Le 13 juin 1962, compte tenu que la population de ce quartier s'est encore accrue et à la demande de Madame l'Inspectrice de Ecoles Maternelles, le projet initial est complété par l'adjonction d'une école maternelle de trois classes avec salle de jeux et salle de repas privées.

Au cours de la même séance, le Conseil Municipal d'Hem déclare approuver l'avant projet d'aménagement de terrain scolaire d'éducation physique et sportive destiné aux enfants des écoles.

Pour la rentrée scolaire 1962-1963, du fait de l'accroissement des effectifs, il s'avère indispensable de construire deux classes mobiles sur un terrain appartenant à la ville et situé Avenue du Maréchal Foch. L'une complétera l'école Jules Ferry, l'autre l'école Paul Bert situées à proximité.

En mai 1963, le projet de construction du groupe scolaire des Hauts Champs est approuvé par les services techniques ministériels qui, ne tenant compte que des seules classes primaires du groupe des Hauts Champs ont limité le gymnase au type A (20 m x 11,5 m) avec un seul plateau. Étant donné que les installations sportives seront utilisées par 35 classes primaires : 10 des Hauts Champs, 13 à Jules Ferry, et 12 à Paul Bert, la municipalité demande un gymnase de type B (30 m x 20 m) et l'aménagement de deux plateaux d'éducation physique.

Le Ministre, Monsieur FOUCHET crée par décret du 3 août 1963 des collèges d'enseignement secondaire et porte de 2 à 4 ans la durée du cycle d'observation et d'orientation.

En 1964, le C.I.L. programme la construction de 1.146 logements dans le quartier Longchamp. La municipalité adopte le 30 juin le programme de construction d'un groupe scolaire comprenant une école primaire de garçons et une de filles de 10 classes chacune, une école maternelle de 6 classes avec logements, annexes et cantines. A cet effet, le 6 juillet 1965 le Conseil Municipal décide l'acquisition de deux parcelles de terrain d'une superficie totale de 1 hectare 41 ares 17 centiares.

La population est en constante progression et en 1965 l'augmentation est supérieure à 20 % par rapport au chiffre de 1962 (13.687 habitants). Bien sûr les effectifs scolaires suivent la même voie et le 6 juillet 1965 deux bâtiments de deux classes mobiles chacun sont implantés dans le groupe scolaire des Hauts Champs. L'un est destiné à compléter l'école maternelle, l'autre l'école des garçons du dit groupe.

En 1966, l'école de garçons Victor Hugo, désaffectée depuis longtemps, présente des locaux vétustes et insalubres. Ils sont démolis pour permettre la construction d'un garage atelier municipal.

La caisse des écoles créée pour la troisième fois en 1940 semble toujours fonctionner puisqu'un crédit de 5.000 Frs lui est accordé pour l'année 1966 sur proposition de la Commission des finances (même somme en 1967 - 1968 -1969). Un collège d'enseignement secondaire est programmé pour 1967, le principe a été retenu le 7 décembre 1965.

Le 27 mai 1966, la ville confie à l'État la maîtrise des travaux de construction du collège qui sera réalisé selon un procédé industrialisé. 22.876 m2 de terrains seront nécessaires à cette construction pour un coût total de 195.131 Frs.

Du fait du déficit important constaté au cours de l'année scolaire 1965 - 1966, les cantines ne sont pas rouvertes à la rentrée de septembre. Monsieur Georges MARQUETTE, adjoint aux finances estime que l'effort financier de la ville est hors de proportion avec les services rendus et propose de mettre à l'étude un projet de création d'un restaurant scolaire qui partira sur des bases saines. Il veut pour l'instant purement et simplement supprimer les cantines ! Mais 15 membres se prononcent pour leur réouverture : Messieurs G. MARQUETTE , P. DUBUS, L. LEMAN, R. CRUYPENINCK votent contre, le docteur J. LEPLAT, Maire s'abstient.

A la rentrée scolaire 1966 - 1967, à la demande de Monsieur l'Inspecteur primaire dans un but pédagogique, deux classes des écoles primaires de garçons et de filles du groupe des Hauts Champs sont géminées. Des malfaçons sont constatées dans ce groupe (caves et sous sols non étanches, murs lézardés,) et une action auprès du Tribunal administratif est intentée par la ville.

La première tranche du groupe scolaire Longchamp peut être financée par l'État en 1967 et comprendra une école primaire mixte avec 10 classes mixtes, une salle polyvalente de 72 m2, un bureau de direction, une cour de récréation de 1.100 m2, un local de détente de 220 m2, un groupe sanitaire garçons et un filles, un dépôt de 6 m2, un logement de direction type F4 + 1 chambre de remplaçant, un logement d'adjoint de type F3.

Une école maternelle avec quatre salles de classe, une cour de 600 m², une salle de jeux de 120 m², une salle de repas de 36 m², une salle de propreté de 36 m², un hall d'entrée formant salle d'attente, un logement de direction de type F4 plus une chambre de remplaçant. Aux deux écoles s'ajouteront une cantine de 280 rationnaires et un logement de concierge. Le projet estimé à 2.317.446 Frs est confié à Monsieur André GAILLARD, architecte à CAMBRAI qui va adopter le procédé Aluminium Saint Gobain.

Au cours de sa séance du 10 juin 1967, sur proposition de la Commission des écoles, le Conseil Municipal décide de dénommer le groupe scolaire des Hauts Champs "groupe scolaire Marie Curie", les rues du quartier portant des noms de personnalités du monde scientifique.

Les effectifs scolaires continuent de croître et deux classes mobiles supplémentaires sont encore implantées à l'école des filles de ce groupe. Le 28 Novembre 1967, la deuxième tranche du groupe scolaire du quartier Longchamp est adopté suivant le programme pédagogique établi le 16 février 1967 par Monsieur l'Inspecteur d'Académie et comprenant 10 classes primaires, deux classes de perfectionnement, 4 classes maternelles, une cantine pour 300 rationnaires, 3 logements, les bureaux, les groupes sanitaires, cours et annexes.

On se souvient que le 13 juin 1962 était approuvé l'avant projet concernant l'aménagement d'un terrain scolaire d'éducation physique et sportive et la construction d'une salle de gymnastique et d'un bassin de natation. cette réalisation a été retardée par des difficultés d'emprunt. Elle est confiée à Monsieur Guy LAPCHIN, architecte à Roubaix. Le 7 juin 1968, autorisation lui est donnée de mettre les travaux en adjudication.

A cette même date, Monsieur le Maire est autorisé à passer une convention par établissement privé précisant les conditions de la participation communale, sur la base de 25 Frs par an et par élève des classes sous contrat (article 7 du décret n° 60390 du 22 avril 1960 qui prévoit que les dépenses de fonctionnement (matériel.) des classes sous contrat simple peuvent être prises en charge par les Communes).

D'autre part, à compter de la rentrée de septembre 1968, les élèves des établissements privés pourront participer au service des cantines scolaires. Le 25 mars 1969, le Commune décide de participer aux dépenses, de chauffage des écoles privées à raison de 25 Frs par élève.

En 1969, la mixité est entrée en vigueur à l'école du Parc.

Le 10 février 1970, des centres aérés municipaux sont créés pour fonctionner dans les écoles de Beaumont, La Fontaine, Hauts Champs, du Centre durant juillet et août.

Le 28 novembre 1968, le Conseil Municipal avait adopté le programme pédagogique concernant le deuxième groupe scolaire du quartier Longchamp soit 10 classes primaires, 2 classes de perfectionnement, 4 classes maternelles, 1 cantine pour 200 rationnaires, 3 logements, les bureaux, groupes sanitaires, cours et annexes. Le premier groupe avait été construit par la Communauté urbaine mais le quartier Longchamp n'étant plus considéré comme une zone d'aménagement concerté, il appartient à la ville d'assurer la construction du groupe n° 2.

Le 28 avril 1970, Monsieur le Maire est autorisé à passer les marchés pour un montant de 2.143.181 Frs auxquels devront s'ajouter 86.720 Frs d'honoraires à Monsieur GAILLARD, architecte à Cambrai et 85.000 Frs de mobilier. Ce groupe viendra à point, depuis la rentrée

1969, deux classes supplémentaires ont été ouvertes à l'école de filles Marie Curie, sept à l'école mixte rue Charcot et une à l'école Jules Ferry.

Le 10 juillet 1970, sur proposition de la Commission des écoles, le Conseil décide de dénommer l'école primaire mixte du 1er groupe Longchamp : école Lamartine et l'école maternelle : Ecole Madame De Sévigné .

Le 10 juillet , la Commune contracte un emprunt de 4.000.000 Frs au taux de 6,75 % remboursable en 30 annuités de 31.428,86 Frs et un de 200.000 Frs à 8,50 % remboursable en 15 ans. Emprunts nécessaires à l'acquisition des terrains pour le groupe scolaire n° 2. Le coût de la construction étant de 2.314.908 Frs et le montant des subventions de 1.635.899 Frs, il y a lieu de contracter un emprunt de 168.000 Frs à la Caisse d'Epargne de Roubaix et un deuxième de 510.000 Frs représenté par des obligations "Ville de France".

La population scolaire continue d'augmenter, le 26 octobre 1970 une classe supplémentaire est ouverte à l'école mixte Lamartine.

A titre d'information, voici les effectifs des écoles privées

- Saint Corneille : 43,
- Notre Dame de Lourdes : 146,
- Sainte Thérèse : 254,
- Saint Paul : 210,
- Saint Charles : 458.

La réforme de l'enseignement, le prolongement de la scolarité avait amené la Municipalité à envisager la création d'un établissement du second degré. Il est bon d'en rappeler l'historique (de façon à bien faire percevoir les années qui séparent le projet de sa réalisation).

Le 29 octobre 1965, Monsieur l'Inspecteur d'Académie annonce que la construction d'un CES. à HEM est prévue avec financement probable en 1967.

Le 7 décembre, le Conseil Municipal décide l'acquisition des terrains d'une superficie totale de 2 hectares 26 ares 76 centiares, rue Jean Jaurès

Le 20 mai suivant le Comité Départemental des constructions scolaires émet un avis favorable. Le 29 juin, Monsieur le Préfet du Nord déclare le projet d'utilité publique. Les propriétaires ne sont pas d'accord sur le prix et la Commission d'expropriation se réunit le 22 novembre. Notification par lettre recommandée, délais réglementaires d'attente, etc., le jugement d'appel est prononcé le 24 avril 1967.

Enfin, le 3 juillet le projet reçoit l'agrément ministériel pour être programmé en 1969-1970 dans le cadre du Ve plan. 1968, création de la Communauté Urbaine de LILLE, la construction de CES. est de sa compétence, le dossier est transféré dans ses services.

En septembre 1970, l'ouverture peut être assurée normalement. Le samedi 23 janvier 1971 après midi, le Collège d'enseignement secondaire Albert Camus sera officiellement inauguré sous la présidence de Monsieur Guy DEBEYRE, recteur d'Académie qui déclare : "S'il y a des écoles dans notre région, c'est avant tout parce que Les Municipalités ont compris que le meilleur investissement pour l'avenir était celui de l'enseignement. Aujourd'hui, nous avons dépassé le stade de l'école primaire. Parents, vous avez le devoir de conduire vos enfants au CES. ou au C.E.G. C'est une nécessité vitale pour l'avenir de vos enfants et pour l'avenir

économique de la région. Les entreprises s'installeront et se développeront dans nos deux départements dans la mesure où elles trouveront des hommes parfaitement formés. Vous vous êtes donnés le moyen de lutter contre le sous-emploi. Cette inauguration importe bien plus, pour l'avenir, que celle de 15 km d'autoroute." Puis Monsieur le Recteur est amené à planter un arbre symbolique.

L'établissement accueille 350 élèves en attendant d'attendre son chiffre maximum de 900.

La Ville compte 19.758 habitants. 28 salles sont à la disposition des élèves qui disposent de matériels les plus modernes (appareils ménagers, machines à écrire, moyens audio visuels, outillages perfectionnés, ...)

N'ayant pu se rendre à cette manifestation en disant tout le plaisir et l'honneur ressenti par elle après ce vivant hommage rendu à son mari, Madame Albert CAMUS pria Monsieur le Maire d'accepter une photocopie de la lettre adressée par son époux à son instituteur, peu de temps après avoir reçu le prix Nobel de Littérature.

En septembre 1970, une classe mobile supplémentaire est installée à l'école mixte du Parc.

74.505,30 Frs sont inscrits au budget de 1971 pour l'acquisition de 7.835 m² de terrain destiné à recevoir les installations sportives du CES. Albert Camus.

Durant les vacances scolaires, les écoles Paul Bert et Jules Ferry font l'objet d'une rénovation de l'éclairage, les châssis sont remplacés et les sanitaires aménagés et ce, pour plus de 100.000 Frs.

1971 : la scolarité à temps plein est prolongée jusqu'à 16 ans. L'ordonnance du 6 janvier 1959 décidait l'application de ce seuil à partir de 1967. La difficulté ne fut pas de faire venir la population dans les écoles mais d'ouvrir assez d'écoles pour accueillir les élèves qui s'y pressaient. A ce propos, on peut dire que toutes les lois scolaires accompagnent l'évolution plus qu'elle ne le provoque. Et le Ministère s'avoua incapable de donner à tous les enfants de 16 ans une scolarité à temps plein et prit des mesures improvisées pour rendre effective une obligation effective à temps partiel. "L'école ne devance pas le mouvement des mœurs, elle le suit péniblement".

En début d'année 1972, un programme de construction de 430 logements individuels est en cours de réalisation dans le quartier de "La Vallée" et, de ce fait, l'implantation d'un groupe scolaire est indispensable.

Le projet comprend une école primaire mixte de 10 classes avec une salle polyvalente de 72 m², un bureau de direction, une cour de 1.100 m², un local de détente de 220 m², un groupe sanitaire garçons et un groupe filles, un dépôt de 6 m², un logement de direction type F4, un logement d'adjoint type F3 + une chambre de remplaçant et une cantine de 280 rationnaires pour la totalité du groupe. Et une école maternelle de quatre classes, une cour de 600 m², une salle de jeux de 120 m², une salle de repos de 36 m², une salle de propreté, un hall d'attente, un bureau de direction, un dépôt de 6 m², un logement de direction type F4 + une chambre de remplaçant. Monsieur Luc DUPIRE, architecte à Roubaix, est désigné pour mener à bien ces projets.

En même temps est décidé la construction de trois restaurants scolaires, l'un au Parc, l'autre à Beaumont, le troisième à l'école La Fontaine pour un coût total de 750.000 Frs qui sera

financé par un prêt de somme égale d'une durée de 20 ans auprès de la Caisse d'Epargne de Roubaix.

Hem compte 5.000 jeunes d'âge scolaire pour une population de 19.758 habitants et crée avec les villes de Lys Lez Lannoy et Roubaix, un syndicat intercommunal en vue de la réalisation et de l'exploitation d'équipements sportifs communs. Syndicat qui procédera à la construction de la piscine des Trois Villes.

Le 8 juin 1972, la ville décide l'acquisition de 9.889 m² de terrain d'un coût de 241.500 Frs pour l'implantation du groupe scolaire "La Vallée" et adopte l'avant projet dont le devis se monte à 2.749.343,85 Frs H.T.

Le 1er décembre 1972, le bassin scolaire de natation du Parc de la Mairie reçoit ses premiers élèves ainsi que le gymnase.

Monsieur le Maire est avisé que le projet d'implantation du collège d'Enseignement technique à HEM n'est pas maintenu. Prévu au VI^e Plan, les services de la Communauté Urbaine de LILLE avaient choisi l'emplacement : un terrain situé au petit Lannoy d'une superficie de 8.540 m². Son acquisition avait été décidée le 1er décembre 1971 et le crédit nécessaire figurait au budget. Le projet avait été soumis à l'enquête réglementaire en vue de sa déclaration d'utilité publique par arrêté préfectoral du 2 décembre, enquête qui s'était révélée favorable.

Par contre, l'implantation d'un second CES. est envisagée en bordure de la rue du Docteur Coubron.

Quatre classes sont ouvertes à Longchamp II, Paul Bert, au Parc, à Madame de Sévigné.

Le 26 juin 1973, à l'unanimité les élus municipaux votent le projet de construction dit "industrialisé" du groupe La Vallée qui aurait pu ouvrir à la rentrée prochaine si le financement avait été accordé en temps voulu. On espère obtenir les classes maternelles pour la rentrée de janvier 1974 et les classes primaires pour Pâques.

M. MEYER, adjoint aux écoles, affirme que les 162 enfants de La Vallée inscrits pour l'école de leur quartier seront répartis dans les différents établissements scolaires de la ville. Le problème est d'autant plus épineux que les gens ont eu l'assurance d'avoir une école dès leur installation.

Il a fallu un an de démarches et d'interventions pour en arriver au projet de ce jour. Rappelons que le 13 juin 1972, le Conseil Municipal décidait officiellement l'achat du terrain de 10.000 m² ayant fait l'objet d'une promesse de vente le 31 mars. Lors de la même séance, est approuvé l'avant projet établi par Monsieur DUPIRE, architecte de la Ville. Le dossier est immédiatement envoyé en Préfecture. C'est alors que les difficultés commencent...

Le dossier doit passer obligatoirement pour étude et avis dans sept services différents : Académie, Directions Départementale de l'Équipement, Agence d'Urbanisme, Commission Départementale de Sécurité, Commission des constructions scolaires, Commission de contrôle des opérations immobilières, Préfecture. Il traîne jusqu'au jour où il se perd entre deux étages de la Cité Administrative. Il doit être renouvelé complètement.

Le 9 février 1973, le circuit est bouclé. Monsieur le Préfet informe Monsieur le Maire que le projet a été approuvé par tous ses services mais contrairement aux assurances données

précédemment, il ajoute : "je signale toutefois à votre attention que ce projet ne figurant que sur la liste supplémentaire d'équipements scolaires pour 1973, aucune suite favorable ne peut lui être accordée dans l'immédiat". La Municipalité intervient dans différents ministères pour obtenir la programmation c'est à dire le financement sur 1973.

Le 9 mars, l'Inspecteur d'Académie fait part de la possibilité d'obtenir un financement de classes mobiles pour quatre classes maternelles plus deux annexes. Cela représente, une dépense de 200.000 Frs en regard d'un projet de plus de deux millions.

La Municipalité se pose la question : Faut il accepter, faut il refuser ? Accepter, c'est en fait enterrer pour un an au moins le programme complet. Refuser, c'est dédaigner ce dépannage urgent et prouver par là qu'on pourrait attendre.

Accepter, c'est installer 6 préfabriqués pour les enfants des classes maternelles sur notre terrain, la Ville n'en dispose pas d'autre, et venir ensuite dans un ou deux ans construire le groupe au milieu des élèves avec tous les risques et nuisances.

Essayer de réaliser le groupe complet avec cet embryon de financement n'est pas possible. Les ressources de la ville ne le permettent pas. La Municipalité doit jouer serré, ne pas lâcher sa proie pour l'ombre, ne pas refuser cette amorce de financement mais l'accepter comme un premier acompte.

Les parents se moquent de ces tracasseries administratives et financières ce qu'ils veulent, c'est une école pour leurs enfants. Leurs interventions intempestives ne plaisent pas à certains élus dont Monsieur CATRICE, adjoint aux Finances, qui déclare se trouver "dans une situation particulièrement difficile".

Dans ce contexte difficile, une nouvelle entrevue a lieu le 18 mai avec Monsieur DUPUCH, Préfet du Nord, qui promet l'extension du financement classe mobile aux classes primaires. Il promet aussi d'étudier personnellement la possibilité d'une éventuelle substitution du projet municipal à un autre projet déjà programmé.

Cela représente une possibilité d'emprunt de 269.000 Frs en 15 ans au taux de 7 % et une subvention de 300.000 Frs. Avec cela, il est possible de faire quelque chose de convenable non pas en traditionnel comme le prévoyait le projet initial, ni en classes mobiles ordinaires dont la Ville ne veut pas, mais en construction industrielle, procédé qui à l'avantage d'être moins cher et plus rapide que le traditionnel, à la condition cependant d'obtenir un financement supplémentaire. Huit jours plus tard, ce financement de 500.000 Frs est trouvé dans une banque privée au taux de 9,80 % en 15 ans, lorsque le 25 mai, l'Académie propose finalement à Monsieur le Préfet, de transformer le financement "classes mobiles" en un financement "traditionnel". Elle propose en outre, un financement normal pour le restaurant scolaire, ceci par substitution d'une partie de notre projet à celui d'une Commune des environs de Dunkerque. Monsieur le Préfet confirme son accord par lettre des 7 et 21 juin.

Ainsi la Ville se trouve à la tête d'un financement de 1.500.000 Frs environ dont 800.000 Frs de subventions et de 700.000 Frs d'emprunt, les 3/4 à 30 ans au taux de 7,25 % et le reste à 15 ans au taux de 7 %.

Il importait moins d'obliger des enfants à faire encore pendant quelques temps un certain trajet pour se rendre à l'école que de leur offrir une école complète, agréable et bien adaptée quelques mois après. Les élus étaient loin de penser que ces quelques mois allaient durer en fait 2 ans encore...

En septembre 1973, les trois nouveaux restaurant scolaires sont opérationnels et un chemin d'accès est aménagé pour ceux du Parc et de Beaumont.

Le 9 décembre 1973, l'entreprise RABOT DUTILLEUL de Croix emporte le marché de 1.728.000 Frs pour la construction du groupe scolaire "La Vallée".

En janvier de l'année suivante le chauffage central est installé dans les écoles Paul Bert et Jules Ferry et le 28 février, l'école primaire mixte Longchamp II prend la dénomination : école Saint Exupéry et la maternelle : école George Sand.

En janvier 1974, du fait de l'accroissement des effectifs scolaires dans le quartier des Hauts Champs, il s'avère indispensable de construire deux classes mobiles pour compléter le groupe scolaire Marie Curie. Actuellement, une classe fonctionne dans une partie du restaurant scolaire et la seconde, tout en restant attachée administrativement à l'école Marie Curie, fonctionne, non sans inconvénient dans le groupe scolaire Longchamp.

Le 18 février 1974, Monsieur l'Inspecteur d'Académie modifie comme suit le projet du groupe, La Vallée : 10 classes primaires, 4 classes maternelles, 2 logements de type 5, 1 restaurant de 280 rationnaires et les différents locaux annexes. Le coût de ces bâtiments est de 2.406.083,24 Frs auquel s'ajoute celui de l'assainissement, de la voirie, de l'aménagement des cours et allées d'un montant de 442.415,90 Frs TTC. Le groupe portera le nom du Maréchal De Lattre De Tassigny et sera inauguré le 27 septembre 1975 en présence de Madame la Maréchale.

Le 11 juillet 1975, est promue la loi HABY dont les principaux points sont l'extension du réseau des classes maternelles, l'abandon de tout redoublement du cours préparatoire, l'institution d'un tronc commun de formation du cours préparatoire à la sortie du collège...

En septembre 1975, l'école de garçons Jules Ferry devient une école mixte de niveau 2, c'est-à-dire les classes de CE2, CM1 et CM2. L'école des filles Paul Bert devient école mixte de niveau 1 c'est-à-dire les classes de CP et CE1.

L'école de garçons et l'école de filles de l'avenue de la Marne ne forment plus qu'une seule école mixte.

Le 17 juillet 1974, Monsieur le Maire est autorisé à passer un marché avec les établissements JONCQUEZ pour la construction d'une Salle de Sports près du C.E.S. Albert Camus, marché de 1.109.648,43 Frs, approuvé le 29 janvier 1975 par l'autorité de tutelle. Mais ce marché ne comprend pas le raccordement électrique, l'éclairage extérieur, l'alimentation en eau, les clôtures, les voiries, les espaces verts ni l'abri à vélos d'où un avenant de ... 262.481,64 Frs voté fin décembre 1975.

Le 29 mai 1976, le Conseil Municipal considérant que la population de la Ville qui était de 15.742 habitants au recensement général de 1968 est portée à 23.183 lors du dernier recensement général.

Considérant que d'après l'INSEE (Institut National des Statistiques et Etudes Économiques), les jeunes ayant moins de 20 ans représentent 47 % de la population totale. Considérant que 4.878 enfants fréquentent les écoles primaires, 1.200 le Collège d'Enseignement Secondaire Albert Camus et que malgré ces effectifs importants, le nombre d'élèves domiciliés à HEM et fréquentant les lycées, collèges, collèges techniques des villes voisines atteint le chiffre de 850.

EMET LE VOËU

A l'unanimité des présents et votants que la construction d'un Collège d'Enseignement Technique à vocation industrielle soit programmée en 1977".

A compter de la rentrée scolaire 1976-1977, l'école de garçons et l'école de filles du groupe Marie Curie sont transformées en deux écoles mixtes de niveau 1 et 2.

L'école maternelle La Fontaine se voit renforcée de deux classes mobiles d'un cout total de 72.225,21 Frs dont 40.559,21 à la charge de la Commune, le reste étant couvert par des subventions d'État et du Département.

Le 26 février 1975, le Conseil Municipal de la ville d'HEM a désigné Monsieur BISMAN, avenue de la Marne à HEM, pour la réalisation de la décoration du groupe scolaire de La Vallée. Le montant de la subvention s'élève à 12.444,00 Frs suivant l'arrêté Préfectoral du 5 Juin 1974. Cette somme correspond à environ 1 % du coût de la construction du groupe et le financement d'une décoration a le double but de révéler les jeunes artistes locaux et de sensibiliser les jeunes à la peinture ou à la sculpture.

Par lettre en date du 4 novembre 1976, presque deux ans après, le Préfet du Nord fait connaitre l'avis défavorable émis par la Commission du 1 % concernant l'œuvre de l'artiste.

Le 29 septembre 1977, un premier projet "L'enfant et l'oiseau" d'Abel LEBLANC, peintre à ROUBAIX et un deuxième des époux FACCON traitant des moyens de locomotion pour les primaires et des animaux du zoo pour la maternelle sont présentés au Conseil qui opte pour le deuxième, les jeunes artistes habitant ELBOEUF étant originaires d'HEM (quartier de Beaumont). La Commission du 1 % le refuse également. Monsieur le Maire intervient auprès du Préfet et de la Commission, téléphone, échange de courrier. C'est incroyable mais à ce jour, 6 ans après nous en sommes toujours au même point.

La population augmente et passe à 23.183 habitants. Un deuxième C.E.S. est construit rue Jules Guesde pour s'ouvrir à la rentrée de septembre 1976. Trois noms sont proposés : Jules Guesde, Jacques Prévert et Elsa Triolet. Par arrêté du 26 avril 1979, Monsieur le Préfet du Nord le dénomme Elsa Triolet.

Les Associations de Parents d'Elèves ayant pris conscience dès 1974 des difficultés rencontrées par un certain nombre d'enfants, ont entrepris des actions répétées et ont cru leurs efforts récompensés lors de la création, en 1976, d'une amorce de Groupe d'Aide Psychopédagogique (G.A.P.P.) comprenant un psychologue et une rééducatrice en psychomotricité travaillant à mi-temps. Le groupe est installé à l'école Saint Exupéry et s'occupe des élèves des groupes Longchamp et Marie Curie, ce dernier ayant une proportion allant jusqu'à 65 % d'enfants immigrés. Des cours intégrés d'Arabe et de Portugais y sont d'ailleurs dispensés. La nomination d'un rééducateur en psychopédagogie s'avère plus que nécessaire et c'est dans ce sens qu'interviennent sans relâche auprès du Ministre de l'Education, les Associations de Parents d'élèves Jean Claude PROVO, Maire de la Ville d'HEM, et Pierre PROUVOST, Député du Nord. Chaque année, le Ministre est attentif au problème mais le poste n'est toujours pas pourvu... on espère pour 1981-1982.

Le 3 décembre 1976, sur proposition de Madame GAERMYNCK, directrice du groupe, le Conseil Municipal décide de dénommer le groupe scolaire de Beaumont : "Groupe Scolaire Marcel Pagnol" du nom de l'écrivain français 1896-1974.

Le vendredi 25 mars 1977 à 19 heures, Monsieur Jean Claude PROVO est élu Maire par le nouveau Conseil Municipal au cours de la traditionnelle cérémonie d'installation suite aux élections municipales des dimanches 13 et 20 mars, Madame LEROY Claudine est élue adjoint et Monsieur le Maire lui donnera délégation pour les affaires concernant

L'Enseignement. Madame LEROY sera aidée par une Commission dynamique composée de Conseillers Municipaux : Roger MULLIER, Joseph PARTOUCHE, André PASBECQ et Jean HIERONSENS qui prend très au sérieux les visites des cantines scolaires effectuées quotidiennement. Aussi, sa disparition un an plus tard laissera un grand vide.

Par ailleurs, est créée en mairie une structure administrative appelée « Bureau des Ecoles » qui coordonnera toute la vie scolaire.

Une Commission extramunicipale "Enseignement" regroupant les élus de la Commission "Enseignement" qu'anime Madame LEROY, les Chefs d'Etablissements et les représentants de parents d'élèves se crée dans un but de concertation. Vu l'importance du travail, elle est amenée à se réunir une fois par trimestre environ, pour ne traiter qu'un seul sujet à savoir cantines ou sécurité ou centres aérés...

Le 20 juillet 1977, Monsieur le Préfet du Nord autorise l'Association de parents d'enfants infirmes moteurs à créer dans une ancienne école privée située 184 rue du Général Leclerc, un centre d'action médico-social précoce.

Le 11 février 1978, sont réunis à la Mairie une Assemblée générale en vue de redonner vie à la Caisse des Ecoles, Monsieur PROVO, Maire, Président ; Madame LEROY, Adjointe à l'Enseignement; Monsieur PARTOUCHE, Conseiller Délégué; Monsieur DAVOINE, Inspecteur Départemental de l'Education ; Madame PRUDHON, inspectrice des écoles maternelles (membres de droit) ; Mesdames VANDERSCHAEVE, MOULARD, GAERMYNCK, MONIEZ, HENDRYCKX, GILLY, directrices d'écoles, Messieurs GUIDEZ, MOREELS, BRUNEAU, LEBRUN, directeurs, Mesdames BEHAGUE, BELLIER, DUMORTIER, parents d'élèves et J. DELAPORTE , Secrétaire de la Caisse, alors Chef de Bureau des Écoles.

L'Assemblée adopte l'actualisation des statuts de 1941 et procède à l'élection de trois membres qui seront Madame VANDERSCHAEVE, Madame DUMORTIER et Monsieur MOREELS. Monsieur le Préfet est représenté par un hémoin, Monsieur André GABET.

Afin de suppléer à Monsieur le Maire dans ses fonctions de Maire Président, Madame LEROY est élue Vice-présidente.

La Caisse des Ecoles, établissement public, instrument de concertation, qui réunit des élus des enseignants et des parents, il ne manque que des élèves, se met aussitôt au travail avec une ardeur qui ne l'a jamais quitté.

Afin de procéder à l'adjudication des fournitures scolaires, le Comité établit un catalogue chiffré et le principe est adopté que le rabais obtenu reviendra aux écoles et non dans la caisse commune comme auparavant.

Le taux de l'allocation consenti par élève est un des plus importants de la Région. Le Comité s'attache à fournir des repas de qualité aux cantines scolaires. Il se déplace chez les traiteurs, dans d'autres villes et arrive à faire jouer la concurrence amenant une meilleure prestation. Nous en sommes au troisième traiteur en quatre ans.

Les centres aérés sont implantés par secteur géographique et regroupent par quartier les enfants de tous âges soit un millier sur les deux mois. A l'initiative de la Commission Culture, animée par Jean LENNE, des mercredis récréatifs avaient été mis en place dans le secteur Hauts-Champs. Ils sont repris par la Caisse des Ecoles en tant que centres de loisirs sans

hébergement et qui en ouvre un deuxième à La Fontaine puis un troisième à Beaumont. Ces centres fonctionnent dans les cantines municipales et accueillent quelques 200 enfants.

Le 5 mars 1978, le Comité décide d'envoyer plusieurs cours moyens en déplacement d'une semaine dans le but de découvrir la nature et l'environnement. Les classes de nature sont nées. Chaque classe partira du lundi au samedi. La participation des familles sera calculée sur la base de 3 repas par jour au tarif des cantines pour 6 jours. Mais Madame LEROY ne fait pas l'unanimité au sein du Conseil lorsqu'elle présente son projet. Elle n'a que faire des réflexions ironiques (sans méchanceté) de ses camarades élus. "Ce projet fait partie de notre programme électoral. Relisez-le de temps en temps" dit-elle. Notre adjointe est tenace, elle représente une étude sérieuse au moindre coût après s'être rendue sur place. Présenté de la sorte, son dossier ne peut qu'aboutir. C'est ainsi que des classes partiront de fin mars début juin à AUXY-LE-CHATEAU (Pas de Calais) et au VAL JOLY (Avesnois).

Avec l'aide de la fédération Léo-Lagrange et de son dévoué délégué régional, Monsieur DAEMS, ces classes trouvent de nouvelles bases à Condette près d'Hardelot, à BLENDÉCQUES et LIESSIES. Durant l'année scolaire, tous les cours moyens deuxième année devraient y participer ce qui permettra aux élèves hémois d'en profiter au moins une fois durant leur scolarité.

Le Comité assure aussi la répartition des allocations études, aux élèves boursiers de la 6ème à l'université alors qu'auparavant cette allocation était versée à tout étudiant quelque soit son niveau social. Cette décision de septembre 1979 va permettre de porter le taux de 30 à 50 Frs.

La distribution de dictionnaires (500 par an) aux élèves entrant en 6ème et aux lauréats du C.E.P. est maintenue mais revêt un caractère plus personnalisé.

Conformément à l'article 3 du décret du 7 avril 1887, le 9 juin 1978, le Conseil Municipal entérine la décision de Monsieur l'Inspecteur d'Académie qui après avoir soumis au Comité Technique Paritaire Départemental des Instituteurs, la situation de l'école mixte de Niveau 1 Marie Curie, a retenu pour cette école l'ouverture d'une classe d'adaptation à compter du 14 septembre 1978. Par contre, une classe sera fermée. Durant la même séance, l'Assemblée décide l'acquisition d'une parcelle de 1.122 m² en vue de l'agrandissement de la cour des écoles Paul Bert et Jules Ferry dont la réalisation doit se faire cette année.

Le dernier mardi du mois de juin 1978, la Municipalité organise une réception pour les enseignants comme elle a décidé de le faire chaque année. Celle-ci connaît une innovation, la présence d'une délégation des associations de parents d'élèves, les élus désirant marquer l'intérêt qu'ils portent à tout ce qui touche l'éducation et à la vie associative dans les établissements scolaires.

Monsieur Jean-Claude PROVO, Maire, prononce un discours très important faisant l'apologie de l'enseignement laïc. Il rend hommage tout d'abord à l'importance de la mission des enseignants. "Rien n'est plus noble et n'est plus utile, dit-il, que d'ouvrir l'esprit, d'éveiller l'intelligence, de favoriser l'éducation". La fonction est trop souvent jugée à travers le repos et les vacances mais on ignore les conditions dans lesquelles le travail s'effectue, le nombre trop élevé d'élèves, les différences de niveau intellectuel.

Le Maire fait un retour aux sources et évoque la création de l'enseignement public du siècle dernier : "pour répondre aux besoins capitalistes de la première révolution industrielle, pour créer et organiser à grande échelle les manufactures et le travail salarié urbain, il fallait

donner aux jeunes, le minimum de culture générale. Lire, écrire, compter, ce fut la fonction de l'école publique laïque et obligatoire, l'école Jules Ferry et de Combes. Mais la bourgeoisie attendait pour transmettre l'idéologie dominante qu'elle reproduise les inégalités et le comportement de la société capitaliste. Il faut bien le reconnaître, l'école maintient les inégalités sociales plus qu'elle ne les corrige".

L'année dernière, Monsieur le Maire parlait d'espoir pour une action dans un grand service public, laïc et gratuit, d'éducation permanente et de formation professionnelle, de créer une chance égale.

"Les réveils sont douloureux et le spectacle du démantèlement de notre éducation publique pénible à supporter. L'école publique et laïque doit de plus en plus faire face au développement d'un secteur privé de l'enseignement, poursuit le Maire, mais le vrai problème est celui des fonds publics. Peuvent-ils être utilisés vers les écoles privées ? Si oui, ces écoles doivent comprendre qu'elles entrent dans le processus de l'intégration. Il faudra bien tirer des leçons d'une situation voulue par Les Lois DEBRE, POMPIDOU et GUERMEUR. Nous sommes prêts à protéger l'image de marque de nos écoles, de notre école laïque et républicaine, l'école de la tolérance où vivent côte à côte sans haine, les enfants de toutes les races et de toutes les confessions".

Le Maire rappelle le rôle de la Caisse des Ecoles et explique que cette année, on n'acceptera plus dans les écoles publiques et privées, les nouvelles inscriptions des élèves extérieurs à la ville. un élève ayant commencé sa scolarité pourra néanmoins la poursuivre jusqu'en CM2.

Jusqu'à aujourd'hui, 247 enfants de l'extérieur fréquentent les écoles d'HEM. Un élève revient en fonctionnement à 654 Frs par an. Il est indispensable de défendre le budget municipal, les contribuables hémois. Cela amène l'administration municipale à faire payer les frais de scolarité aux élèves extérieurs dans les écoles publiques et de ne plus subventionner les élèves venant de l'extérieur fréquentant une école privée. Dans le même esprit, une participation supplémentaire sera demandée pour les repas pris à la cantine par ces élèves.

C'est aussi en cette fin d'année 1977-1978, que le Maire a le grand plaisir de remettre la "Coupe du Verre" aux élèves du groupe scolaire De Lattre de Tassigny. En effet, depuis un an, la collecte sélective du verre a démarré sur la Commune grâce à la ténacité de Monsieur Philippe MACQUET, premier adjoint au Maire. Des bacs sont déposés aux abords des groupes scolaires, en un an 170 tonnes, cela représente environ 300 000 bouteilles soit 46 par foyer hémois. Il faut particulièrement souligner l'effort fourni par les écoles, enseignants, enfants, parents. Tous doivent être remerciés. Et pourtant, une benne dans une école ne procure pas que des avantages : bris de verre à ramasser, cartons à évacuer. Aussi, la moitié du bénéfice de la vente du verre revient à toutes les écoles, ce n'est que justice. Afin de sensibiliser les gens à ce problème, un concours avait été lancé auprès des groupes scolaires pour récompenser celui qui collecterait le plus de verre.

A la rentrée de septembre 1978, une classe se trouve sans maître à l'école primaire De Lattre de Tassigny. Le poste n'est pas ouvert et les élèves doivent être répartis. Mais les parents ne l'entendent pas ainsi. Le local est meublé, les élèves installés, les parents accompagnés de Madame l'adjoint à l'Enseignement et des Conseillers de la Commission occupent la classe. Les parents se relaient pour assurer la surveillance et la sécurité. La presse est saisie du problème. Le bureau des écoles assaille l'Inspection pour suivre l'évolution, Monsieur le Maire intervient, soutient les parents d'élèves et dès la semaine

suyvante une enseignante arrive. Certains, avouons-le, avaient plutôt pensé à un car de police.

Au cours du mois de janvier 1979, la Commission Culture met en place une école municipale d'initiation musicale qui est ouverte chaque mercredi après-midi à l'école du parc sous la direction de Monsieur WOLNIAK, instituteur.

En 1980, un deuxième cours sera ouvert dans la même école et un troisième à l'école La Fontaine. Au total, une soixantaine d'élèves de 6 à 10 ans fréquentent ces cours.

Le 5 mai 1979, se déroule la fête des écoles publiques à dominante sportive. Elle remporte un vif succès tant auprès des enseignants et des élèves qu'auprès des parents. Il faut dire que l'organisation de cette manifestation pédagogique a été confiée à Marc VAN EECKHOUT, Conseiller Pédagogique en E.P.S. qu'avec l'aide de la Municipalité, des services administratifs et techniques de la Ville, a su mener l'opération de main de maître. Le principe est fixé de reconduire cette manifestation chaque année.

Monsieur DAVOINE est remplacé par Madame BESCOND au poste d'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale de ROUBAIX III à compter de septembre 1979. Comme son prédécesseur, Madame BESCOND veut être au fait même des problèmes. Très ouverte, toujours à l'écoute, c'est avec beaucoup d'intérêt qu'elle assiste à toutes les réunions du Comité de la Caisse des Ecoles ou des réunions de travail pour la mise en place des classes vertes, fête des écoles ou autres.

Dès septembre 1980, chaque inspection regroupera les écoles primaires et les écoles maternelles.

Le 7 mars 1980, le Conseil Municipal est amené à se prononcer contre la fermeture d'une classe à l'école maternelle De Lattre de Tassigny projetée par l'Inspection Académique qui n'avait pas tenu compte de l'implantation du nouveau lotissement "Les Cerisiers". De nombreux enfants du quartier n'étant pas encore scolarisés, le Conseil refuse également la fermeture d'une classe à l'école La Fontaine.

En avril, toujours avec l'aide de la Fédération Léo Lagrange, la Caisse des Ecoles a organisé deux séjours de 21 jours à raison de 20 enfants de 9 à 14 ans par séjour, en bordure du lac de Garde en Italie. 25 adolescents ont participé à un camp "péniche" sur les canaux belges dans le cadre du 150ème anniversaire de la Belgique durant la première quinzaine de juillet et 25 autres aux Karellis (Savoie) en août.

Monsieur le Maire qui ne l'oublions pas est secrétaire de la Commission Culture du Conseil Régional expose avec vigueur les besoins culturels dans les écoles. Pour lui, il existe là une lacune. Les Commissions enseignement et culture, se mettent au travail. A la satisfaction générale, l'initiation musicale avec l'atelier Régional de Musique, n'a plus de secret pour les élèves de l'école Marcel Pagnol. Des prestations théâtrales sont données de la maternelle au collège avec les théâtres La Fontaine, le Centre d'Action Culturelle le CAN, la Planchette. Pour 1980, le budget culturel enseignement s'élève à 100.000 Frs. Durant l'année scolaire, les enfants peuvent également profiter des grands reportages, travaux pratiques par excellence, des leçons de géographie.

A la fin de l'année, le Conseil décide de porter de 3 à 5, le nombre de ses représentants afin de permettre d'élargir le Comité et la Caisse des Ecoles d'autant de membres et d'augmenter la représentativité des parents d'élèves. Sont élus : Jean LENNE et André PASBECQ, Conseillers Municipaux. Et par la suite Madame DELARUE, Messieurs JUSY et ROCK.

La ville compte aujourd'hui 16 écoles publiques regroupant 3.173 élèves, deux collèges : l'un Albert Camus de 706 élèves, l'autre Elsa Triolet de 692 élèves. Chaque jour, 453 repas sont servis dans les cantines scolaires publiques. En 1980, le budget de la Caisse des Ecoles est de 2.195.067,27 Frs dont 1.048.740 Frs de subvention municipale.

A l'heure où ces lignes sont écrites, Monsieur l'Inspecteur d'Académie vient de prévenir Monsieur le Maire que 5 fermetures de classes sont prévues pour la rentrée scolaire 1981-1982, et aux dernières nouvelles, il pourrait y en plus. S'il y a une baisse indiscutable d'effectifs dans certaines écoles, il ne faut pas oublier que certaines à deux cours ont besoin d'être dédoublées et vu le niveau des élèves de certaines autres, des classes de soutien doivent être ouvertes. La lutte est orientée dans ce sens.

Par ailleurs, ironie du sort ou hasard électoral ? à vous de juger. La loi GUERMEUR sur les contrats d'association avec les écoles privées se précise. Nous sommes loin de Jules Ferry ou des affiches diffusées par le Comité Départemental de l'Action Laïque en 1953 qui reprenaient le principe républicain : "Aux écoles publiques, fonds publics, Aux écoles privées, fonds privés".

En effet, de par cette loi, la ville est tenue d'assurer le fonctionnement des écoles privées. A HEM, elles sont au nombre de 6 soit 951 élèves. Sachant qu'un élève de l'école publique revient à 1.016 Frs par an, le coût total de ce transfert reviendrait à la ville à près de 800.000 Frs sans tenir compte de l'entretien et du renouvellement du mobilier scolaire, dépenses qui ne peuvent être évaluées.

L'école publique a 100 ans et il a semblé indispensable aux enseignants des écoles publiques d'HEM, maternelles, élémentaires et collèges, ainsi qu'à l'ensemble du Conseil Municipal de commémorer cette date importante par une manifestation d'une ampleur régionale.

Au vu de la qualité d'organisation de la fête des Ecoles des années 1979 et 1980, dès la rentrée de septembre, Monsieur Marc VAN EECKHOUT se voit confier la direction de l'opération. Depuis, avec calme, méthode et surtout beaucoup d'efficacité, celui-ci sous l'aide de Madame LEROY, Adjoint à l'Enseignement, met en place la Semaine de l'Ecole Publique qui doit se dérouler du 15 au 21 juin 1981.

A l'heure actuelle, le projet qui se concrétise au fil des jours a pour thème principal de regrouper durant une semaine en un lieu central, tout un programme varié allant du débat à l'exposition, en passant par le gala et le spectacle.

Cette semaine de l'Ecole Publique est coordonnée par un Comité au sein duquel sont réunies toutes les forces vives qui travaillent ou qui militent en faveur de l'école publique, à savoir : les enseignants, les élus, les parents d'élèves, les associations, les commissions extramunicipales, les instances départementales et régionales, telles que la F.L.A.S.E.N., le C.N.A.L., la Fédération Léo Lagrange, le Conseil Régional. Certains débats permettront de réunir tant des secrétaires nationaux que des représentants éminents du monde de l'éducation et de la formation permanente.

Certains projets sont ambitieux tels que :

- permettre à des élèves en 1981 de vivre leur quotidien dans une classe reconstituée avec un mobilier du début du siècle,
- une grande opération "vidons nos greniers" devrait permettre de bâtir une gigantesque exposition de souvenirs, d'objets, de l'école en 1900,

- une exposition pédagogique réalisée à partir de productions d'enfants dans les écoles, de la maternelle au collège, sera concentrée au lieu de la fête mais restera disponible pour être itinérante.

Cette semaine de l'école publique sera clôturée le dimanche 21 juin par une manifestation d'un caractère et d'une portée régionale. Il s'agit d'une journée du "Temps Libre" qui commencera par de la marche et de l'orientation en liaison avec la Direction Régionale Jeunesse et Sports. Elle sera suivie d'une grande fête au cours de laquelle toutes les associations représentées au sein de la Commission "Sports pour tous" de l'Office Municipal des Sports se produiront en un gigantesque spectacle. Des troupes théâtrales, du cirque, la compagnie du mime HERVEZ Luc participeront également à cette grande fête.

Les organisateurs veulent montrer par là "leur attachement indéfectible à la cause de l'école Publique et à la laïcité, la liaison indispensable qui doit s'effectuer entre le secteur scolaire, le monde de l'éducation, vie associative et la vie municipale. Car, si l'école du début du siècle était le lieu du savoir, elle n'en était pas moins fermée sur elle-même".

L'école de demain, dans un monde troublé, en pleine mutation, doit s'ouvrir sur le quotidien, intégrant par là, des notions fondamentales comme formation permanente et loisirs.

1981 : à HEM plus que jamais l'Ecole Publique reste une des priorités pour le Maire et son Conseil. Mais comme le dit si bien Antoine PROST "S'il est vrai que longtemps l'école ait positivement favorisé les inégalités sociales, on ne saurait oublier qu'elle reçoit des enfants issus de familles inégales, pour en faire des adultes inégaux, au sein d'une société hiérarchisée. Dans une société inégale, l'école ne saurait être égale, si beau qu'en soit le souci. Du moins peut-elle entre l'inégalité des origines et celle des avenir, tenter d'instaurer un peu de justice".

Texte écrit en 1981 par Jacquy DELAPORTE, secrétaire général adjoint de la mairie de Hem,
Dactylographié en 1981 par Melle DUPONCHELLE Christine,
Document scanné puis mis en page en 2008 par Philippe DROUFFE, Président de l'association Historihem.

